

CONTRAT DE VILLE BÉZIERS MÉDITERRANÉE 2024-2030

Engagements « Quartiers 2030 »





EDITO

Le contrat « Engagements Quartiers 2030 », ouvre un chapitre ambitieux de la politique de la ville dans l'Hérault. Il s'inscrit dans la lignée des initiatives et avancées précédentes, en introduisant une vision plus collective, plus concrète et plus en proximité des défis des quartiers prioritaires.

La préparation de ce nouveau contrat a été marquée par une actualisation de périmètre, afin de mieux apprécier les réalités de la précarité et des inégalités territoriales. Elle a été suivie d'une consultation étendue impliquant résidents et acteurs locaux dans un processus participatif sans précédent. Je tiens à souligner l'efficacité de la collaboration entre l'État, les collectivités locales et l'ensemble des partenaires aboutissant à des propositions concrètes et pertinentes.

Face à l'augmentation du nombre de personnes vivant en quartier prioritaire et à leurs besoins, il m'est apparu indispensable d'articuler nos efforts autour de quatre axes majeurs : l'éducation et la jeunesse, l'accès aux droits et le renforcement du lien social, l'emploi et l'entrepreneuriat, ainsi que la sécurité publique et l'amélioration du cadre de vie.

Cette stratégie globale et intégrée se décline en projet de territoire qui permettra de s'adapter aux spécificités et attentes des habitants. Ce projet est le fruit d'une alliance solide entre l'État et la collectivité que je tiens à saluer.

Le contrat « Engagements Quartiers 2030 » traduit notre engagement à dessiner un avenir meilleur pour les habitants des quartiers prioritaires du département. Préfet de l'Hérault, je suis déterminé à voir cet engagement se concrétiser, en construisant des quartiers, plus sûrs, plus inclusifs et plus résilients.

Francis-Xavier LAUCH

CONTRAT DE VILLE BÉZIERS MÉDITERRANÉE 2024-2030

Chapitre 1 : Présentation et cadre méthodologique	p6
1 Le Contrat de ville	p7
1.1 QU'EST CE QU'UN CONTRAT DE VILLE ?	
1.2 LE CONTRAT DE VILLE DE BEZIERS 2024-2030	
1.3 LES 3 QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LEURS TERRITOIRES « VÉCUS »	
2 De l'évaluation à l'élaboration du Contrat de ville	p12
3 Un projet local adossé à des enjeux nationaux	p13
4 Le Cadre juridique et administratif	p14
4.1 CADRE GÉNÉRAL	
4.2 PARTENAIRES ENGAGÉS	
5 L'animation du Contrat de ville	p16
5.1 GOUVERNANCE, ANIMATION ET ÉVALUATION	
5.2 GESTION DE L'APPEL A PROJETS ANNUEL	
Chapitre 2 : Les axes d'interventions prioritaires pour les 3 quartiers de Béziers	p19
1 Axe 1 : Éducation, jeunesse et réussite éducative	p20
1.1 ORIENTATIONS	
1.2 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	
1.3 MOYENS ET DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE	
2 Axe 2 : Emploi et insertion	p24
2.1 ORIENTATIONS	
2.2 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	
2.3 MOYENS ET DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE	
3 Axe 3 : Sécurité publique et cadre de vie	p28
3.1 ORIENTATIONS	
3.2 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	
3.3 MOYENS ET DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE	
4 Axe 4 : Accès aux droits, lien social et santé	p33
4.1 ORIENTATIONS	
4.2 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	
4.3 MOYENS ET DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE	

Chapitre 3 : Les 3 quartiers prioritaires de Béziers	p38
SIGNATAIRES	p46
GLOSSAIRE	p48
SOMMAIRE DES ANNEXES	p51
Annexe 1 : Synthèse de l'évaluation du contrat de ville 2015-2023	p52
Annexe 2 : Présentation des concertations citoyennes 2023	p61
Annexe 3 : Carte des Groupes d'Evaluation Territoriale (GET)	p66
Annexe 4 : Feuille de route 2024-2030 pour les quartiers prioritaires - Région Occitanie	p69
Annexe 5 : Orientations de la CAF de l'Hérault	p78
Annexe 6 : Orientations de la Direction Régionale des Affaires Culturelles	p79
Annexe 7 : Engagements de la Banque des Territoires en faveur des Contrats de Ville (CDC)	p81
Annexe 8 : Programme entrepreneuriat quartiers 2030 (BPI France)	p82
Annexe 9 : Orientations du Conseil Départemental de l'Hérault	p86
Annexe 10 : Convention cadre pluriannuelle Cité Éducative de Béziers 204-2026	p91



Chapitre 1 : Présentation et cadre méthodologique	p6
1 Le Contrat de ville	p7
1.1 QU'EST CE QU'UN CONTRAT DE VILLE ?	
1.2 LE CONTRAT DE VILLE DE BEZIERS 2024-2030	
1.3 LES 3 QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LEURS TERRITOIRES « VÉCUS »	
2 De l'évaluation à l'élaboration du Contrat de ville	p12
3 Un projet local adossé à des enjeux nationaux	p13
4 Le Cadre juridique et administratif	p14
4.1 CADRE GÉNÉRAL	
4.2 PARTENAIRES ENGAGÉS	
5 L'animation du Contrat de ville	p16
5.1 GOUVERNANCE, ANIMATION ET ÉVALUATION	
5.2 GESTION DE L'APPEL A PROJETS ANNUEL	

1 | Le Contrat de ville

1.1 | QU'EST CE QU'UN CONTRAT DE VILLE ?

La Politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et intercommunale mise en œuvre localement au sein des communes concernées. Elle se déploie sur des territoires prioritaires appelés « Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville » (QPV) caractérisés par un écart de développement économique et social important avec le reste du territoire.

Les 3 quartiers prioritaires de la commune de Béziers (Centre-ville, Iranget-Grangette, Devèze) présentent un taux de pauvreté de 59 %¹, près de 2 fois plus élevé que la moyenne du territoire communautaire.

La Politique de la ville fédère l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs autour d'engagements collectifs. Ces engagements s'inscrivent dans un document unique : le Contrat de ville.

Ce Contrat définit pour les 6 années à venir (2024-2030) les enjeux, les objectifs communs et les engagements de chaque partenaire sur la base de leur projet et de leurs compétences propres. Il permet de construire des solutions et de mener des actions au bénéfice des habitants de ces quartiers prioritaires.

Le Contrat de ville vise à réduire les écarts de développement et à améliorer le quotidien des habitants en mobilisant (et adaptant) les politiques publiques de droit commun. Il donne également accès à des aides spécifiques de type :

- Outils financiers et fiscaux (Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), Zones Franches Urbaines, postes d'Adultes relais, ...)

- Programmes urbains et enveloppes financières (programmes de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), Dotation Politique de la Ville, Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)...) ;

- Dispositifs dédiés : (appel à projets annuel, Dispositif de Réussite Éducative (DRE), Cité éducative, Contrat Local de Santé (CLS)...) .

1 - Source INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) - Recensement de la Population 2019



1.2 | LE CONTRAT DE VILLE DE BÉZIERS 2024-2030

Pour la commune de Béziers et ses 3 quartiers prioritaires, l'évaluation réalisée avec l'ensemble des acteurs parties prenantes² conduit les signataires du présent contrat à s'inscrire dans le cadre suivant :

- Prendre en compte les fonctions de chaque quartier pour adapter les interventions
 - Prendre en compte l'évolution des quartiers et prioriser les interventions ;
 - Accompagner les aménagements réalisés dans le cadre du renouvellement urbain.
- Suivre / évaluer des aides spécifiques accordées
 - Mettre en place un suivi des actions financées ;
 - Réaliser une évaluation en continu de l'impact du Contrat dans les quartiers.
- Concentrer les efforts financiers
 - Prendre en compte de nouvelles thématiques prioritaires : Lutte contre l'isolement des seniors, Prévention par le sport, Gestion des déchets, Transition écologique, Accompagner les usages dans les espaces publics...
 - S'appuyer sur des acteurs publics ou associatifs implantés dans les quartiers.

Le décret du 23 décembre 2023 a arrêté la liste des quartiers prioritaires. Les critères de sélection ont été inchangés par rapport à 2014 et doivent respecter des critères de revenu et de population :

- Être dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants ;
- Le nombre minimal d'habitants d'un QPV est fixé à 1 000 ;
- Le critère de revenu des ménages est défini par le décrochage par rapport aux revenus de l'unité urbaine du QPV et par rapport aux revenus de la France métropolitaine.

2 - cf. annexes : Synthèse Évaluation 2022 contrat de ville, Concertation citoyenne 2023

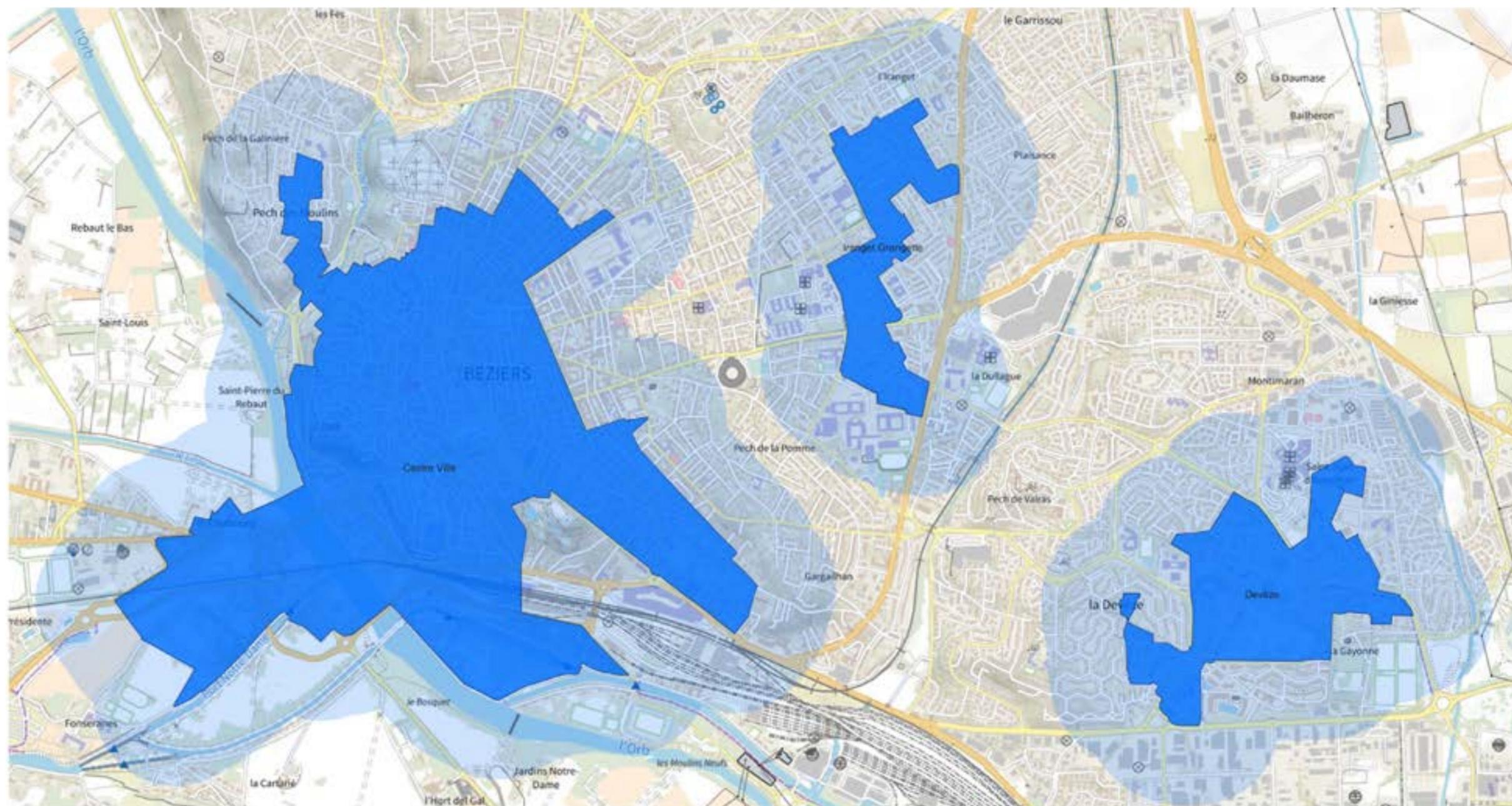


Chiffres-clefs

- 3 quartiers politique de la ville
 - + de 25 000 habitants concernés, environ 34% de la population de la ville
- 2 quartiers d'intérêt national pour la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : devèze et centre-ville
- 1 labellisation Cité éducative sur les 3 quartiers politique de la ville



1.3 | LES 3 QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LEURS TERRITOIRES « VÉCUS »



<https://sig.ville.gouv.fr/territoire/34032>

2 | De l'évaluation à l'élaboration du Contrat de ville

L'écriture du contrat de ville 2024-2030 s'est appuyée à la fois sur l'évaluation du contrat de ville 2015-2022 à mi-parcours (décembre 2018) et l'évaluation finale engagée en janvier 2022.

Dans la perspective de l'écriture du nouveau contrat de ville 2024-2030, et sur préconisation du Ministère du logement et de la ville, des concertations citoyennes ont été organisées entre le mois de juin et juillet 2023 avec les habitants et une diversité d'acteurs (associations, institutions, bailleurs sociaux, habitants ...)

L'agglomération a souhaité impulser une vraie dynamique participative des différents acteurs présents dans ces quartiers prioritaires : les habitants, les associations et les institutions.

Toutes ces phases, de l'évaluation à la concertation, ont permis de recueillir les éléments nécessaires à l'élaboration de ce document qui répond au plus près aux besoins locaux et aux préoccupations des habitants.

Le Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » a été élaboré conjointement par l'État, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, la Ville de Béziers.

Calendrier d'élaboration

- Juin à juillet 2023 : Concertation citoyenne
- Mai à juillet 2023 : Arbitrage autour de la géographie prioritaire
- Décembre 2023 : Parution du décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Calendrier de mise en œuvre

- Fin mars 2024 : Validation du Contrat de ville 2024-2030
- Chaque année : Suivi et évaluation par le comité de pilotage en s'appuyant sur des indicateurs et retours d'expériences
- 2027 : Évaluation à mi-parcours
- 2030 : Évaluation du contrat de ville

3 | Un projet local adossé à des enjeux nationaux

Un projet de transformation durable des quartiers de Béziers

Plus de 25 000 biterrois vivent dans un quartier dit « prioritaire » où se concentrent les difficultés sociales et urbaines. Les QPV de Béziers ont des réalités sociales, économiques et urbaines très différentes. Néanmoins pour ces quartiers, le niveau de vie médian est inférieur à la moyenne de leur ville et de leur agglomération. Le chômage s'y trouve deux fois plus élevé que dans la moyenne départementale.

Le Contrat de ville « Engagement quartiers 2030 » a pour objet la réduction des inégalités entre ces quartiers et le reste du territoire. Il se traduit par un projet partenarial qui ambitionne à la fois :

- de développer les activités économiques, l'emploi et la mixité (sociale et générationnelle) ;
- d'améliorer le cadre de vie, l'accès aux services pour les habitants des quartiers et améliorer la réussite éducative des jeunes.

L'amélioration des conditions de vie des habitants dans les quartiers nécessite la bonne articulation des dimensions sociale et urbaine que porte la politique de la ville. Les Contrats de ville constituent le cadre adéquat pour concilier les deux aspects complémentaires de cette politique.

Cette politique publique mobilise des moyens de droit commun et des moyens spécifiques adaptés aux besoins de chacun afin de restaurer l'égalité républicaine et d'améliorer les conditions de vie des habitants qui vivent dans les quartiers les plus défavorisés.

La déclinaison des enjeux portés à l'échelle nationale

• Une mobilisation pour l'emploi et l'activité économique

Le taux de chômage dans les quartiers prioritaires est supérieur à la moyenne de la Ville. Les habitants y cumulent davantage de freins (précarité, santé, mode de garde, mobilité, etc.) et nécessitent un accompagnement au long cours.

• L'adhésion à des valeurs communes et la responsabilisation des habitants

En cette période de sortie de crise sanitaire et de tensions internationales marquées par l'inflation, il est nécessaire d'accompagner les plus fragiles et de créer les conditions pour que chacune et chacun se sente légitime à agir, soit autonome et trouve sa place dans son quartier, sa ville et son agglomération. Chaque habitant du territoire doit partager notre socle de valeurs Républicaines.

• La mise en œuvre d'une politique de mobilité durable et de transition écologique à l'échelle des quartiers

Engager les transitions écologique et solidaire des quartiers pour permettre d'améliorer le quotidien des habitants et construire des réponses sur les champs de la gestion des déchets, des pratiques de mobilité, de la préservation de la santé et de l'accès au numérique.

• L'instauration d'un climat de sécurité favorisant l'attractivité de ces quartiers

Si la majorité des habitants des quartiers jugent leur quartier agréable, plus d'une personne sur quatre (26%) estime que la délinquance est le problème le plus important de son quartier (contre 9 % en dehors de ces quartiers)³. Ces situations ont de vraies répercussions sur le quotidien des habitants et des professionnels intervenant dans ces quartiers. Il est nécessaire d'offrir un cadre apaisé aux habitants des quartiers : dans l'espace public et jusqu'à leur logement.

3 - Rapport décembre 2020, Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) base 2018-2019

4 | Le cadre juridique et administratif

4.1 | CADRE GÉNÉRAL

Le cadre juridique de la Politique de la ville est la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Celle-ci a défini les principes de cette nouvelle génération de contrat de ville. Les signataires du Contrat s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés à l'article 1er de la loi.

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains précise les modalités calendaires et méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville. Les Contrats doivent être conclus au plus tard avant le 31 mars 2024, à l'issue d'une consultation élargie et approfondie.

Ce nouveau contrat de ville comporte un socle consacré à des axes d'intervention prioritaires transversaux et des projets spécifiques à chaque quartier, construits avec l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, associations, bailleurs, acteurs publics et privés...).

Les 4 nouveaux axes d'intervention prioritaires précisés par la circulaire sont :

- l'éducation, jeunesse et la réussite éducative ;
- l'emploi et l'insertion ;
- la sécurité publique et le cadre de vie ;
- l'accès aux droits, le lien social et la santé.

Le Contrat de Ville de Béziers engage les partenaires institutionnels dans un cadre stratégique pour répondre aux enjeux les plus prégnants identifiés dans les quartiers prioritaires de Béziers.

Il est arrêté pour les 6 prochaines années, à partir du 01 janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2030.

Il fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours, qui sera présentée au second semestre 2027.

4.2 | PARTENAIRES ENGAGÉS

Le Contrat de ville sera signé entre, d'une part, l'État représenté par le préfet du Département, le président de la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée et le maire de la Ville de Béziers.

La loi prescrit également la signature du Contrat de ville par la Région Occitanie et le Conseil Départemental de l'Hérault à tout le moins au titre de leurs compétences et le cas échéant au titre d'engagements volontaires sur leur politique menée dans les quartiers prioritaires et auprès de leurs habitants⁴.

Les acteurs, partenaires et institutions mobilisés sont :

- La Préfecture de l'Hérault ;
- La Sous-Préfecture de Béziers ;
- La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ;
- La Ville de Béziers ;
- La Région Occitanie ;
- Le Département de l'Hérault ;
- La Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault ;
- Le Procureur de la République ;
- La Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DDETS) ;
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;
- La Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale ;
- France Travail ;
- Le Centre Communal d'Action Sociale de Béziers (CCAS) ;
- La Banque des Territoires (CDC) ;
- Les associations ;
- Les habitants.

4 - Annexe : Engagements des partenaires signataires

5 | L'animation du Contrat de ville

5.1 | GOUVERNANCE, ANIMATION ET ÉVALUATION

L'État, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, la Ville de Béziers, sont chargés du pilotage du présent contrat. Il s'appuie sur l'animation technique (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) de l'Agglomération par délégation du binôme « État-Collectivités ».

Cette animation technique est en charge de la préparation des instances de gouvernance, de la coordination des dispositifs et de l'évaluation des actions menées.

La gouvernance politique :

Le comité de pilotage sera animé par le Président de l'Agglomération Béziers Méditerranée, le Sous-Préfet de Béziers et le Maire de Béziers.

1 comité de pilotage sera organisé au minimum chaque année

La gouvernance technique :

La maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (dont le chef de projet politique de la ville) est chargée d'animer le Contrat de ville de Béziers en collaboration avec les représentants techniques des différents signataires. Ce comité technique pourra s'appuyer sur des instances de réflexions et de concertation dans le cadre de groupes territoriaux (décrits ci-dessous).

2 comités techniques seront organisés minimum chaque année

Le suivi-animation :

Dans la continuité de la démarche de concertation lors de la phase d'évaluation de 2022 et de la concertation citoyenne de 2023, seront maintenus des groupes partenaires intitulés groupes territoriaux.

Ils consistent en l'organisation et l'encadrement de temps de travail à partir d'outils pédagogiques et interactifs en présence des acteurs des quartiers prioritaires de la Ville de Béziers.

En raison du périmètre important et de sa composition en « sous-quartiers », il sera organisé 3 groupes sur le QPV Centre-ville : Pintat-Faubourg, Centre Historique et Centre-ville.

Un groupe territorial sera organisé sur le QPV Devèze et un sur le QPV Iranget-Grangette.

Ces 5 groupes partenariaux permettront de collecter les propositions et observations des acteurs parties prenantes.

Les 5 groupes territoriaux seront réunis minimum 2 fois chaque année

L'évaluation du Contrat de Ville :

Des temps d'évaluation, qui comprendront un volet participatif seront menés :

- évaluation à mi-parcours à présenter en 2027
- évaluation fin de contrat à présenter en 2030

2 évaluations du contrat sur sa durée

5.2 | GESTION DE L'APPEL A PROJETS ANNUEL

Objectif de l'appel à projets :

L'appel à projets consiste à faire appel à différents opérateurs nationaux ou locaux (associations, collectivités, etc.) pour mettre en place des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires ou permettant le développement de ces quartiers.

Les projets déposés devront répondre aux objectifs déclinés dans les axes d'interventions prioritaires locaux et/ou aux priorités spécifiques du/des quartier/s prioritaire/s ciblé/s⁵.

En outre, une note de cadrage annuelle proposera des orientations spécifiques selon l'évolution des besoins des populations et des problématiques rencontrées tout au long de la vie du Contrat. Elle détaillera les modalités de réponse à l'appel à projets et son fonctionnement.

Fonctionnement :

Pour obtenir des subventions sur des projets à mettre en œuvre en N+1 :

Avant l'été N :

Une note de cadrage annuelle sera proposée aux opérateurs via le réseau d'acteurs locaux et la diffusion sur les sites internet de l'Agglomération et de la Ville de Béziers

Dernier semestre N :

Un appel à projets sera ouvert pour déposer un projet durant 1 mois, avec accès à la plate-forme DAUPHIN : www.agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville

Octobre - Décembre N :

Traitement par les techniciens des dossiers déposés

Janvier- Février N+1 :

Arbitrage en comité de pilotage des dossiers déposés

A partir de Mars N+1 :

Envoi des notifications d'attribution des subventions

5 - cf. Chapitre 3



Les axes d'intervention prioritaires pour les 3 quartiers de Béziers

Chapitre 2

Gouvernance :

Processus de traitement et de validation des projets à mettre en œuvre en N+1 :

1 comité technique

- bilan des projets N-1
- point de situation des quartiers prioritaires
- proposition des priorités N+1 (note de cadrage annuelle)

2^{ème} trimestre N

1 comité de pilotage

- bilan des projets N-1
- point de situation des quartiers prioritaires
- validation de la note de cadrage annuelle

2^{ème} trimestre N

1 lancement de l'appel à projets (ouvert 1 mois)

Septembre N

1 comité technique pour avis sur les projets déposés

4^{ème} trimestre N

1 comité de pilotage

- validation du financement des projets retenus
- point sur les dispositifs attachés au contrat

Janvier / Février N+1

2 comités techniques et 2 comités de pilotage seront organisés au minimum chaque année



Chapitre 2 : Les axes d'interventions prioritaires pour les 3 quartiers de Béziers p19

1 | **Axe 1 : Éducation, jeunesse et réussite éducative** p20

1.1 | ORIENTATIONS

1.2 | OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1.3 | MOYENS ET DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE

2 | **Axe 2 : Emploi et insertion** p24

2.1 | ORIENTATIONS

2.2 | OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

2.3 | MOYENS ET DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE

3 | **Axe 3 : Sécurité publique et cadre de vie** p28

3.1 | ORIENTATIONS

3.2 | OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

3.3 | MOYENS ET DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE

4 | **Axe 4 : Accès aux droits, lien social et santé** p33

4.1 | ORIENTATIONS

4.2 | OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

4.3 | MOYENS ET DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE

1 | Axe 1 : Éducation, jeunesse et réussite éducative

L'objectif est de permettre au plus grand nombre d'accéder aux offres périscolaires et extrascolaires, aux actions d'accompagnement à la scolarité et aux pratiques sportives et culturelles.

Donner aux jeunes des repères positifs dans leur quartier, leur ville et leur agglomération est essentiel. Il s'agira en outre de responsabiliser les familles et soutenir la fonction parentale en offrant des repères et l'accès à des services publics et associatifs.

L'émancipation, en tant que processus d'autonomie et de prise en main de sa vie, peut s'appuyer sur de nombreuses médiations auprès des publics. En premier lieu, celles pour l'éducation artistique et culturelle avec la découverte des lieux de spectacles et des artistes, mais également pour la pratique sportive et ses multiples fonctions : ludique, éducative, inclusive et d'amélioration de la santé.

L'accès au sport par la création et la requalification d'équipements municipaux de qualité, est un enjeu fort dans les quartiers. Sur le dernier contrat, la Ville de Béziers a créé ou requalifié de nombreux équipements sportifs de proximité. Les collectivités et le milieu associatif doivent poursuivre leur travail d'animation et d'accompagnement des pratiques sur ces espaces sportifs.

Les interventions auprès des publics nécessitent « d'aller vers » les jeunes qui ne se rendent pas d'eux mêmes dans les services proposés à la jeunesse et se replient davantage vers le jeu numérique, jusqu'à des situations d'isolement dangereuses. Il faut susciter les envies. Celles de participer, de s'engager et de valoriser son quartier.

1.1 | ORIENTATIONS

- Concourir à la réussite des parcours scolaires des jeunes, accompagner et responsabiliser leurs parents ;
- Favoriser l'épanouissement et l'autonomie par les pratiques sportives ;
- Soutenir les politiques d'éducation, artistiques et culturelles ;
- Renforcer la proximité par une présence d'adultes responsables et de services publics ;
- Prévenir les ruptures de parcours et l'exclusion sociale ;
- Valoriser l'image des quartiers et les comportements exemplaires.

1.2 | OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Participer au renfort de l'offre d'accompagnement scolaire (notamment renfort de la lecture et d'écriture)
- Faire participer les parents et les responsabiliser sur le parcours de leurs enfants
- Organiser des temps pour « aller vers » les jeunes et leur proposer des activités ou les orienter vers les services qui leur sont dédiés
- Intervenir auprès des enfants en risque de décrochage et leurs familles
- Mettre en place des actions d'apaisement du climat scolaire et de lutte contre le harcèlement
- Accompagner les pratiques sportives et l'utilisation des équipements sportifs publics
- Favoriser l'accès à la culture, aux arts et au patrimoine historique de la ville (naturel et culturel)
- Proposer des actions d'éducation à l'environnement et au tri des déchets
- Mettre en place des actions de valorisation du quartier et des habitants aux parcours exemplaires
- Favoriser l'engagement citoyen, le bénévolat et les actions participatives



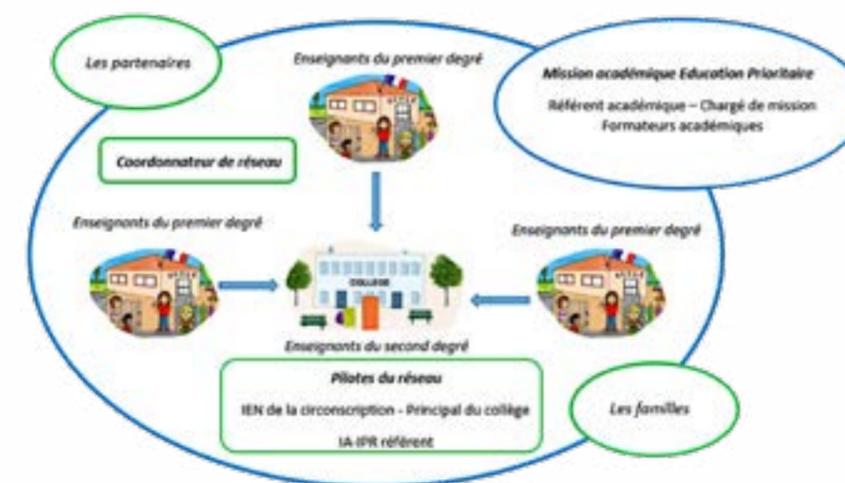
1.3 | MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Les Réseaux de l'Éducation Prioritaire (REP)

La politique d'éducation prioritaire favorise le travail collectif des équipes, l'accompagnement et la formation des enseignants pour le développement de pratiques pédagogiques et éducatives adaptées aux besoins des élèves.

Elle est fondée sur deux types de réseaux (REP et REP+) qui définissent la géographie de l'éducation prioritaire. Ils sont composés d'un collège et des écoles du secteur qui accueillent le même public. Au sein de ces réseaux les enfants et les enseignants bénéficient d'aménagements spécifiques pour réduire les incidences des difficultés sociales sur la réussite scolaire (dédoublés des classes, accompagnement des pratiques pédagogiques, accès à la formation, ...).

Fonctionnement :



La Cité Éducative

Le dispositif Cité Éducative vise à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes (3 - 25 ans) à partir de la maternelle et jusqu'à leur insertion professionnelle. Il représente le volet éducatif du Contrat de ville.

Sa vocation est de mobiliser des moyens supplémentaires de l'État, de la Ville de Béziers et de l'Agglomération Béziers Méditerranée sur la base d'une stratégie locale ambitieuse et partagée portée par les collectivités et les services de l'État. Un établissement de l'enseignement secondaire est désigné chef de file pour accompagner le déploiement de ce dispositif.

Sur la Ville de Béziers, la Cité Éducative prévoit une labellisation sur les 3 quartiers prioritaires et pourra intervenir sur l'ensemble des établissements scolaires de la commune.

La Cité Éducative pilotée par l'État (Sous-préfecture, Éducation Nationale), la Ville de Béziers et l'Agglomération (troika) prévoit :

2 comités techniques pour proposition d'un plan d'action annuel	1er trimestre N
1 comité de pilotage pour la validation du plan d'actions année N	1er trimestre N
1 comité technique pour préparation de la Revue de projet	4 ^{ème} trimestre N
1 Revue de projet	1er trimestre N+1

Des groupes de travail thématiques sont menés tout au long de l'année pour préparer des actions, réaliser des bilans d'action et faire des points d'étape.



La cours du groupe scolaire Samule Paty avril 2023 - QPV Devèze

Le Dispositif de Réussite Éducative (dispositif « Programme de Réussite Éducative »)

Ce programme, renommé Dispositif de Réussite Éducative (DRE) au niveau local, s'adresse prioritairement aux enfants des QPV, de 2 à 16 ans, qui présentent des fragilités ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à un développement harmonieux.

Il propose la mise en place de parcours individuels personnalisés qui prennent en compte la globalité de la situation de l'enfant et de sa famille. Il propose également des actions collectives pour répondre à des problématiques partagées par les publics (linguistiques, scolaires, relation à l'école, ...).

Pour la mise en œuvre de son programme, le DRE s'appuie sur des référents de parcours et des Équipes Pluridisciplinaires de Soutien permettant la validation, le suivi/orientation et l'évaluation des parcours individuels. Cette instance est composée de professionnels du Conseil Départemental, de l'Éducation Nationale et de la Ville..

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| 1 comité technique élargi
bilan mi-parcours des actions réalisées en N | septembre N |
| 1 comité technique réduit
proposition des priorisations d'actions à mener en N+1 | 4 ^{ème} trimestre N |
| 1 comité de pilotage du Contrat de Ville : définir les priorités du dispositif | janvier N+1 |



Les Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale de Béziers

Les centres sociaux sont des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle. Ce sont des lieux d'animation de la vie sociale et des lieux-ressources qui proposent des services et activités à finalités sociale et éducative. Ils soutiennent le développement de la participation des habitants.

Centres sociaux au 31 mars 2024 :

- 3 Maisons de quartiers municipales 1 par QPV : Centre-ville : Vaclav Havel, Iranget-Grangette : Georges Brassens, Devèze : Albert Camus) ;
- 2 centres-sociaux associatifs : Centre-ville : Maison des Jeunes et de la Culture, Devèze : Le Mas des rencontres (association ADAGES).

Espaces de vie sociale :

Plusieurs Espaces de Vie Sociale (EVS) fonctionnent sur les quartiers prioritaires de Béziers : 4 EVS en Centre-ville et 1 EVS à l'Iranget-Grangette.

Le Dispositif Quartiers d'été

« Quartiers d'été » est déployé dans le cadre d'appels à projets départementaux permettant aux associations et aux collectivités territoriales en lien avec les habitants des quartiers prioritaires de proposer des activités et des séjours durant la période estivale.

Le Fonds pour le développement de la vie associative

Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) permet à l'État de financer des projets visant à soutenir le développement de la vie associative sur les territoires.

Deux appels à projets distincts sont lancés chaque année dans ce cadre.

L'appel à projets concerne le fonctionnement ou les projets innovants des associations ayant un impact sur le dynamisme de la vie locale et/ou impliquant un nombre significatif de bénévoles



Espace Sportif Joseph Navarro - juin 2023 - QPV Iranget-Grangette

2 | Axe 2 : Emploi et insertion

A l'horizon 2030, de nombreux secteurs en tension (BTP, métiers du soin et des services à la personne...) et l'investissement du biterrois dans l'industrie de l'hydrogène, en tant qu'énergie d'avenir, pourraient favoriser la création d'emploi pour les habitants des quartiers.

Des actions de sensibilisation des entreprises se poursuivent et la mobilisation de la clause d'insertion dans les marchés publics est devenue la règle. Plusieurs actions sont menées par les services publics et le milieu associatif afin de lever les freins d'accès à l'emploi : garde d'enfants, aide à la mobilité, apprentissage de la langue française...

L'insertion par l'emploi constitue un levier majeur pour l'accès à l'autonomie, au logement, au soin et pour réduire la précarité, elle garantit de fait une vraie insertion dans la société. Un effort doit être apporté à l'attention de l'insertion socioprofessionnelle des femmes et des jeunes.

Les efforts seront maintenus au côté de FRANCE TRAVAIL, le nouveau réseau pour l'emploi.

La promotion des dispositifs de type « donnant-donnant » offrira également de nombreuses situations de mise au travail et de valorisation des efforts entrepris par les publics.

La dynamique économique des quartiers prioritaires se joue également sur le terrain de la vitalité du commerce de proximité. Celui-ci apporte une qualité de vie aux habitants, mais aussi des services et génère des perspectives d'emploi.

2.1 | ORIENTATIONS

- Soutenir les dispositifs de l'insertion et de l'emploi pour lever les freins d'accès à l'emploi ;
- Créer des leviers pour (re)mettre les publics au travail et faciliter leur engagement citoyen
- Inciter les entreprises à investir dans les quartiers et intégrer les clauses d'insertion dans les marchés publics ;
- Accompagner la création d'emploi et l'installation d'entreprises ;
- Communiquer sur les métiers en tension et les filières d'avenir

2.2 | OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Réaliser des actions pour lever les freins d'accès à l'emploi et la (re)mise au travail
- Développer les dispositifs « donnant-donnant » (engagement contre rétribution)
- Mettre en place des projets de chantiers dédiés aux habitants des quartiers
- Accompagner la création et la pérennité des entreprises
- Mettre en place des projets de tutorat/mentorat et d'aide à la création d'entreprises
- Faire découvrir les métiers et les milieux professionnels
- Favoriser les rencontres entre les habitants des quartiers et les employeurs



Place Jean Jaurès - juillet 2022 - QPV Centre-ville

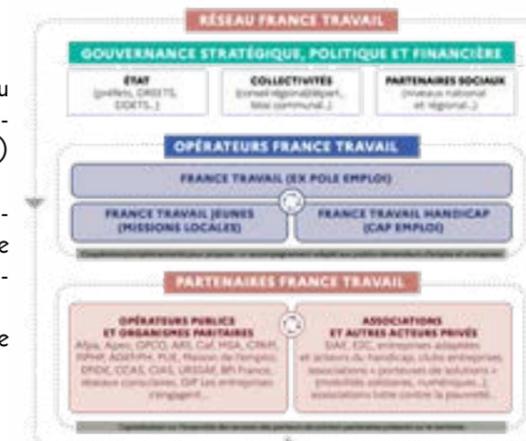
2.3 | MOYENS ET DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE

FRANCE TRAVAIL

Anciennement Pôle Emploi, France Travail est devenu depuis le 1^{er} janvier 2024 l'opérateur public de l'emploi (accompagnement, versement des allocations...) en France ;

Il s'adresse aux demandeurs d'emploi, aux allocataires du RSA, aux jeunes inscrits auprès d'une mission locale et aux travailleurs handicapés qui souhaitent un accompagnement.

Une fois inscrits, ces derniers sont orientés vers la structure d'accompagnement la plus adaptée à leur besoin.



Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est un dispositif qui permet de proposer un parcours d'insertion individualisé à ceux qui éprouvent des difficultés à intégrer le monde du travail, notamment les chômeurs de longue durée, les jeunes sans qualification, les allocataires de minima sociaux, les personnes porteuses de handicap,...

Il favorise la mobilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires socio-économiques concernés en particulier les entreprises et les collectivités, entre autres, pour la mise en place des clauses d'insertion dans les marchés publics.

Le PLIE local, porté par l'association « Béziers Méditerranée Insertion Emploi », est soutenu par l'État, l'Agglomération et le Fonds Social Européen



Les fonctions principales du PLIE

- Promouvoir et développer la clause d'insertion au sein des différents marchés publics conclus sur le territoire communautaire ;
- Organiser des parcours d'insertion combinant accompagnement personnalisé, expérience de travail, formation et aide renforcée pour la recherche d'emploi ;
- Mettre en place des chantiers d'insertion et des actions appropriées aux besoins des publics et sur les métiers en tension ;
- Favoriser le rapprochement avec les acteurs économiques et par conséquent, contribuer au développement local et à la mise en emploi des publics.

Mission Locale d'insertion du Grand Biterrois

La Mission Locale d'insertion du biterrois (MLI) exerce une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. La MLI entretient des relations privilégiées avec France Travail dans le cadre d'un partenariat renforcé.

Elle s'appuie sur des dispositifs mis en place par l'État et les collectivités territoriales et met en relation les jeunes avec des entreprises partenaires pour finaliser leur embauche.

La MLI met en œuvre les objectifs suivants :

- Prendre en charge tous les jeunes concernés résidant sur le territoire du biterrois afin de faciliter leur accès à l'emploi ou leur retour en formation ;
- Soutenir la construction du projet professionnel de chaque jeune, en prenant en considération la réalité économique locale, mais aussi les diverses problématiques inhérentes à la situation sociale du public (mobilité, ressources, potentiels et choix professionnels...);
- Apporter sa contribution à la coordination d'actions mises en œuvre par l'ensemble des acteurs compétents en matière d'insertion professionnelle et sociale.

BGE Ouest Hérault (ex Boutique de Gestion)

BGE Ouest Hérault est une association qui s'adresse aux entrepreneurs et futurs entrepreneurs. Issu d'un réseau national, la BGE est un dispositif local depuis 1993 sur le Grand Biterrois.

Elle permet d'accompagner et d'aider à la création et au développement d'entreprises. Elle participe au développement économique durable des territoires et des entreprises locales et régionales. La BGE est également un centre de formations pour la gestion d'entreprises et dispose d'une couveuse d'entreprises. Elle coordonne également avec les services de l'État un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) pour venir en appui du milieu associatif.

Spécialisée dans la sensibilisation, l'accompagnement et le suivi de porteurs de projet, la BGE œuvre pour :

- Faciliter le développement économique et durable des territoires ;
- Faciliter la création, la reprise et le développement de jeunes entreprises en mettant à disposition des porteurs de projets et entrepreneurs des outils adaptés, facilitant la prise de décisions ;
- Favoriser la réalisation des citoyens et créateurs, en encourageant l'innovation et la formation ;
- Soutenir les publics vulnérables et favoriser la cohésion territoriale ;
- Contribuer au débat public



BÉZIERS & CO (Société Publique Locale Viatera)

La Société Publique Locale (SPL) Béziers & Co, dont l'actionnariat est 100% public (Ville de Béziers et Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée), a été créée le 10 février 2023. En complémentarité avec la Société d'Economie Mixte (SEM) Viatera (conventions de partenariat), Béziers & Co a en charge la mise en œuvre et l'accompagnement d'actions d'aménagement et de développement économique sur le territoire.

Béziers & Co met en place des actions à partir des 4 axes suivants :

- Études et conseils en matière de développement de l'économie et de l'emploi ;
- Animation et mobilisation des acteurs de l'économie pour favoriser l'entrepreneuriat ;
- Promotion et marketing territorial pour renforcer l'attractivité du territoire ;
- Mise en œuvre opérationnelle des services et des équipements dédiés à l'économie.

FOCUS : La Foncière Viatera Commerce

La SEM Viatera, la Banque des territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) et la Caisse d'Épargne, ont créé, le 18 janvier 2022, la Société par actions simplifiées (SAS) Foncière Viatera Commerce. Cette SAS 100% privée a pour objectif d'acquiescer et de réhabiliter des commerces afin de lutter contre la vacance locative des cœurs de ville et d'attirer de nouvelles enseignes pour confronter le circuit marchand de Béziers.



3 | Axe 3 : Sécurité publique et cadre de vie

Plus de 30 % d'habitants de Béziers vivent dans les quartiers prioritaires. Ils ont leur propres fragilités urbaines : habitat très ancien ou grands ensembles, accessibilité, coutures urbaines, répartition des services à la population, etc. Ces quartiers présentent pour autant certains atouts : offre de logements familiaux, nombreux équipements et services publics, proportion d'espaces verts...

De nombreux programmes et dispositifs partenariaux notamment attachés au Contrat de ville permettent d'accompagner la transformation urbaine de ces quartiers. Ils ciblent particulièrement l'habitat (réhabilitation, démolition, construction...) mais aussi les aménagements et la création d'équipements publics. Pour permettre de transformer les quartiers et les rendre plus attractifs, d'importants moyens financiers sont mobilisés par les collectivités et partenaires engagés à leurs côtés. Il apparaît essentiel de pérenniser ces investissements en impliquant activement tous les acteurs, que ce soit les services institutionnels, les associations jusqu'aux habitants. L'Office Public de l'Habitat (OPH) Béziers Méditerranée Habitat a notamment installé une antenne de proximité dans chaque quartiers prioritaires.

Il s'agit également de préserver ou reconquérir les espaces publics et résidentiels annexés par le trafic ou tout autre mésusage et de participer à la sécurité et au bien-être des locataires du parc social.

En effet, l'impact du trafic de drogue et des dégradations gratuites représentent des freins importants à l'attractivité des quartiers. Ils rendent également inacceptable la situation quotidienne des habitants dans certains secteurs de la ville. Lutter collectivement contre ces trafics est une priorité.

L'État mobilise les moyens du ministère de l'intérieur. Le quartier de la Devèze bénéficie d'un commissariat mixte (Polices Nationale et Municipale) et de moyens spécifiques : un délégué Police-Population ou, plus récemment, la mise en place d'opérations « Place-Nette ».

En outre, le FIPD permet de soutenir les initiatives locales. Enfin, l'État coordonne le réseau d'acteurs local via les groupes partenariaux ou d'interventions opérationnels.

La Ville de Béziers a répondu aux problématiques de sécurité par une restructuration et une augmentation des effectifs de la police municipale. Cela se traduit par une importante présence dans les quartiers, de jour comme de nuit.

3.1 | ORIENTATIONS

- Lutter contre toute forme de délinquance et d'incivilités ;
- Appliquer des sanctions ou des mesures de réparation face aux actes ;
- Proposer des réponses socio-éducatives aux personnes vulnérables ou victimes ;
- Soutenir la rénovation des logements (publics et privés) et pérenniser les investissements publics réalisés dans les quartiers ;
- Transmettre les valeurs de la République et accompagner à la citoyenneté.



3.2 | OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Renforcer les interventions de proximité et de sécurité dans l'espace public (renfort de ressources humaines et déploiement d'actions supplémentaires)
- Favoriser la tranquillité publique dans et à proximité du parc social
- Mettre en place des actions de réparation pour lutter contre les incivilités et les actes délictueux
- Soutenir les projets d'accompagnement des personnes victimes de violences intrafamiliales
- Améliorer la gestion des déchets
- Proposer des chantiers participatifs d'embellissement, de requalification ou de végétalisation des espaces publics
- Mettre en place des actions d'animation, de découverte et d'appropriation des espaces publics et des espaces communs du parc social
- Soutenir des actions d'accompagnement et de formation à la citoyenneté et aux valeurs de la République
- Organiser des temps d'éducation et de responsabilisation pour des jeunes en situation de pré-délinquance et leur famille
- Proposer des formations d'éducation à la laïcité et de lutte contre la radicalisation



L'Iranget - avril 2024 - QPV Iranget-Grangette



Résidence New Million - avril 2024 - QPV Iranget-Grangette

3.3 | MOYENS ET DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Le CISPD est une instance de coordination locale des politiques de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance dans les communes.

Il réunit localement plusieurs groupes de travail sur les questions de politiques de prévention locales, liées à la jeunesse ou encore pour la protection des personnes vulnérables.

1 assemblée plénière annuelle

avec présentation des données de la délinquance sur le territoire et une présentation des groupes de travail

Des groupes de travail thématiques

avec une co-animation politique et technique

ils proposent, mettent en œuvre et évaluent diverses actions de prévention de la délinquance
rencontre minimum 2 x par an

Groupe Partenarial Opérationnel

Le Groupe de Partenariat Opérationnel (GPO) est un dispositif de la Police de Sécurité du Quotidien instaurée en 2018. Il constitue une structure de coordination et de coopération, regroupant un représentant des forces de l'ordre et les acteurs locaux autour d'une problématique locale identifiée dans tout ou partie d'un quartier. Sur le territoire de l'Agglomération, ce groupe est mobilisé par les délégués du Préfet.

Il réunit les acteurs nécessaires à la résolution de problématiques locales

Il se réunit au besoin, selon l'actualité des quartiers

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

Le FIPD permet le financement d'actions de prévention de la délinquance et de lutte contre la radicalisation proposées par les collectivités locales et le milieu associatif.

Le fonds est financé sur le budget général du Ministère de l'Intérieur et géré par le Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (SG-CIPDS). Au plan local, il est suivi par le Préfet.

Les crédits sont répartis sur les territoires par la sélection de projets répondant aux priorités du plan départemental de prévention de la délinquance.

1 appel à projets annuel

et aussi :

- Forces de l'ordre : Polices Nationale et Municipale (création d'un commissariat mixte en 2023) ;
- Poste d'assistante sociale au commissariat et gendarmerie dédié à l'accueil et l'orientation des femmes victimes de violences conjugales ;
- Médiateurs sociaux, éducateurs spécialisés ;
- Délégués du préfet, Délégué police-population ;
- Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) de la Ville de Béziers.

FOCUS : La Plateforme multi-sports multi-activités

Cette plate-forme est portée par le service Maison de Quartiers de la Ville de Béziers et propose une programmation itinérante d'activités sportives et culturelles pendant les périodes de vacances scolaires. Elle a la double vocation de mobiliser les jeunes publics (6-25 ans) des quartiers prioritaires sur de la pratique sportive proposée par les clubs et associations locales et d'assurer une occupation positive de l'espace public. Elle intervient chaque année sur 9 équipements sportifs ou espaces publics et mobilise en moyenne 15 acteurs associatifs. Elle est pilotée en lien avec l'Agglomération et la Sous-préfecture qui soutiennent les interventions notamment au titre du dispositif «Quartier d'été».



Programmes Nationaux de Renouveau Urbain

Les programmes de l'ANRU participent à la transformation profonde de plus de 450 quartiers prioritaires de la politique de la ville en France en intervenant fortement sur l'habitat, les équipements publics et l'aménagement, pour favoriser la mixité dans ces territoires.

Sur la période 2005-2013 (Programme National de Renouveau Urbain (PNRU)) et à partir de 2019 (NPNRU), la commune de Béziers bénéficie de ces programmes sur les quartiers de la Devèze et du Centre-ville.

Le NPNRU Béziers Méditerranée (programme en cours) concerne les quartiers Centre-ville et Devèze et prévoit le soutien de l'ANRU à hauteur de 48 millions d'euros (Cf. annexe NPNRU Béziers Méditerranée).



Chantier démolition Devèze III et IV - octobre 2020 - QPV Devèze

Agence de l'habitat (Agglo Béziers Méditerranée)

L'Agence de l'Habitat est un guichet unique mis à disposition des habitants par l'Agglomération avec le soutien de l'Etat et de la Région. Animée par une équipe de techniciens, l'Agence de l'Habitat propose des informations, des conseils gratuits et personnalisés. De plus, l'Agence de l'Habitat accompagne les propriétaires bailleurs ou occupants dans les démarches à effectuer afin de mobiliser l'ensemble des aides disponibles sur chaque projet : aides conventionnées avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et sur les fonds propres de la collectivité.

OPH Béziers Méditerranée Habitat

L'Office Public de l'Habitat (OPH) Béziers Méditerranée Habitat est le bailleur social de rattachement de l'Agglomération. Il construit et gère des logements locatifs destinés à des personnes de condition modeste. Les trois missions principales de l'OPH dans les quartiers prioritaires sont les suivantes :

- Le renouvellement urbain du patrimoine (avec des démolitions importantes) ;
- La reconstruction et la réhabilitation d'un habitat de qualité ;
- Le développement de la qualité de service et d'accueil des nouveaux habitants.



Un abattement de la TFPB :

L'OPH Béziers Méditerranée Habitat bénéficie d'un abattement de la TFPB de 30 %. Il a représenté en 2022 pour l'organisme 837 996€.

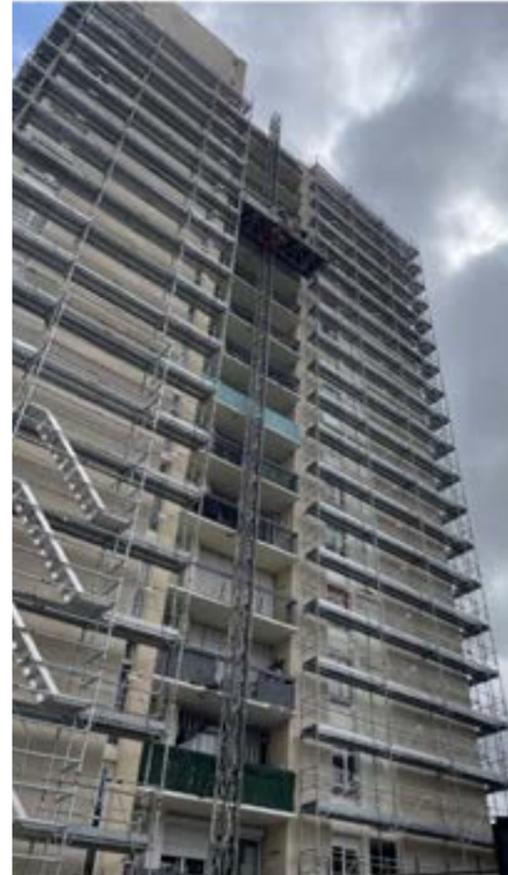
En contrepartie, il s'engage à atteindre un même niveau de qualité de service que dans le reste de son parc. Il y renforce ses interventions au moyen notamment d'actions de gestion urbaine de proximité, contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires.

Ces contreparties sont formalisées par la signature d'une convention État-Agglomération-OPH.

Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (service de la Ville de Béziers)

La GUSP rentre dans le champ de « l'organisation, du management et de la coordination des activités de gestion des immeubles, des équipements et des espaces urbains et résidentiels d'un quartier et des services aux habitants et aux usagers ».

Elle contribue à améliorer l'image d'un quartier et son attractivité. La GUSP représente un levier pour l'insertion et l'emploi des habitants des quartiers prioritaires. Un référent GUSP est rattaché sur chacun des quartiers prioritaires.



Réhabilitation Tour 1 Gayonne
décembre 2023 - QPV Devèze

FOCUS : Maison du projet du NPNRU

Dans le cadre de la participation des habitants au projet de transformation de leur quartier, une maison du projet permet aux habitants d'obtenir des informations, de suivre les opérations et de participer à des animations autour du développement durable, de l'histoire et de la mémoire du quartier et de ses habitants, de l'orientation et de l'insertion professionnelle ou encore d'actions culturelles. La maison du projet se situe dans le quartier de la Devèze.

4 | Axe 4 : Accès aux droits, lien social et santé

La question de la précarité des habitants est au cœur des préoccupations des services publics, des associations et des représentants des citoyens. Elle se traduit par différentes mesures :

l'accès aux droits et services, l'accompagnement vers l'autonomie et l'accès aux soins.

Les maisons **FRANCE SERVICES** doivent faciliter l'accès des habitants aux services publics, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les partenaires locaux, publics ou associatifs, participeront à améliorer cet accès, que ce soit par **l'accompagnement au numérique et à la formation** ou par la mise en **relation avec les professionnels** du droit, de la famille et de la santé.

La présence de professionnels de santé est limitée sur notre territoire national. Avec une prévalence accrue de certaines pathologies (diabète, obésité, cancers) et un moindre recours au soin chez leurs habitants, les quartiers prioritaires se démarquent par **de fortes disparités en matière de santé.**

La réduction des inégalités sociales et territoriales nécessitent une amélioration de l'accès et de l'offre de soins sur le territoire. Pour autant, les acteurs locaux peuvent améliorer la situation par **le développement du travail en réseau** et la mise en place de **dispositifs préventifs** pour agir, en amont, sur le quotidien des publics.

4.1 | ORIENTATIONS

- Garantir l'accès aux dispositifs de droit commun ;
- S'appuyer sur un réseau d'acteurs associatifs de proximité ;
- Développer la prévention en matière de santé publique à tous les âges de la vie ;
- Participer à la promotion de la santé et faciliter l'accès aux droits ;
- Participer à l'autonomie des publics et lutter contre la fracture numérique ;
- Soutenir le travail en réseau et la formation des acteurs (publics et associatifs).

4.2 | OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Soutenir les structures associatives et publiques d'accès aux droits (France Service, centres sociaux, espaces de vie sociale, autres lieux d'accès aux droits, etc)
- Renforcer les interventions en matière de maîtrise de la langue française
- Mettre en place des méthodes « proactives » pour « aller vers » les publics les plus éloignés
- Mettre en place des actions de prévention santé et soutenir les structures de prévention
- Proposer des actions de promotion de la santé (alimentation, activité physique, bien-être psychique...)
- Réaliser des activités dédiées aux seniors : lutte contre l'isolement, activité physique adaptée, bien-être et santé
- Proposer des actions d'accompagnement et de formation aux outils du numériques
- Soutenir des actions de prévention et de réduction des conduites addictives
- Favoriser le travail en réseau des acteurs locaux

4.3 | MOYENS ET DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE

FRANCE SERVICES

Les espaces France Services regroupent sur un même site plusieurs administrations.

Ils permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien auprès de :

- la Direction générale des finances publiques,
- l'Agence Nationale des Titres Sécurisés,
- la Poste,
- FRANCE TRAVAIL,
- la Caisse d'Allocations Familiales ,
- l'assurance maladie,
- l'assurance retraite,
- la mutualité sociale agricole.

Les France Services accessibles par quartier prioritaire :

- CCAS en Centre-Ville,
- Association STEFI à l'Iranget-Grangette,
- Maison René Cassin à la Devèze.



Centre Communal d'Action Sociale de Béziers

Le CCAS assure au quotidien des missions :

- d'accompagnement social (auprès d'adultes de 18 à 59 ans sans enfants et de seniors en difficulté),
- des services d'aide et de maintien à domicile,
- de l'hébergement de personnes âgées dépendantes,
- un service d'animation pour seniors et deux clubs restaurants pour lutter contre l'isolement des personnes.

Le CCAS porte l'Office des Seniors qui met en œuvre un programme d'animations régulières dans un lieu situé en Centre-Ville. Celui-ci vise à lutter contre l'isolement des publics et favoriser le maintien à domicile.

Conseil Départemental (Maisons des Solidarités - Maison de l'autonomie)

Le Conseil Départemental est la collectivité chef de file en matière de promotion des solidarités et de cohésion territoriale. Son action sociale concerne :

- l'enfance (aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile, soutien aux familles en difficulté financière),
- les personnes handicapées (hébergement, insertion sociale, prestation de compensation...),
- les personnes âgées (maisons de retraite, maintien à domicile),
- les prestations légales d'aide sociale (revenu de solidarité active).

Ses relais de proximité sont la Maison des Solidarités, les Services Territoriaux de la Solidarité et la Maison de l'Autonomie.

Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale

Ces structures sont des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle. Ils conduisent aussi une action spécifique auprès des publics seniors.
cf. Axe d'intervention N°1

mais aussi :

Conseillers numériques, Service civique, Adulte relais Médiateurs Santé (ARMS), Service Hygiène et Santé de la Ville de Béziers, Maison Sport Santé (association Sports Passions), Maison Renaissance (Espace Renaissance).

FOCUS : Maison d'accès aux droits : «René Cassin»

La Maison René Cassin est un lieu d'accueil, d'information, d'orientation et de consultations juridiques gratuites labellisé Point Justice (en lien avec le Conseil Départemental d'Accès aux Droits) et France Services. Elle met en place des actions d'accès au droit (consultations juridiques, médiation numérique, accompagnement administratif), d'éducation à la citoyenneté (médiation par les pairs en milieu scolaire, expositions...), et de promotion des modes alternatifs à la résolution des conflits (conciliation, médiation).

Contrat Local de Santé

Le CLS est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale qui vise à mettre en œuvre des actions, au plus près des populations d'un territoire afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

Au vu des besoins et de l'offre qu'on y trouve, il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain.

Il se traduit par la réalisation d'actions de promotion de la santé, de prévention, de politiques de soins et d'accompagnement médico-social.

Conseil Local de Santé Mentale

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) est une instance de concertation locale qui réunit des acteurs aux compétences complémentaires : élus locaux, professionnels de la santé mentale et de la psychiatrie, représentants d'usagers et leurs familles, associations et institutions du secteur social médico-social, éducation nationale.

Il a pour objectif de définir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'amélioration des parcours de soin et de vie des personnes souffrant de troubles psychiques.



Réseau de santé (dispositif «Atelier Santé Ville»)

Le Réseau de santé Béziers-Méditerranée a pour fonction de mettre en lien les politiques locales en matière de santé globale.

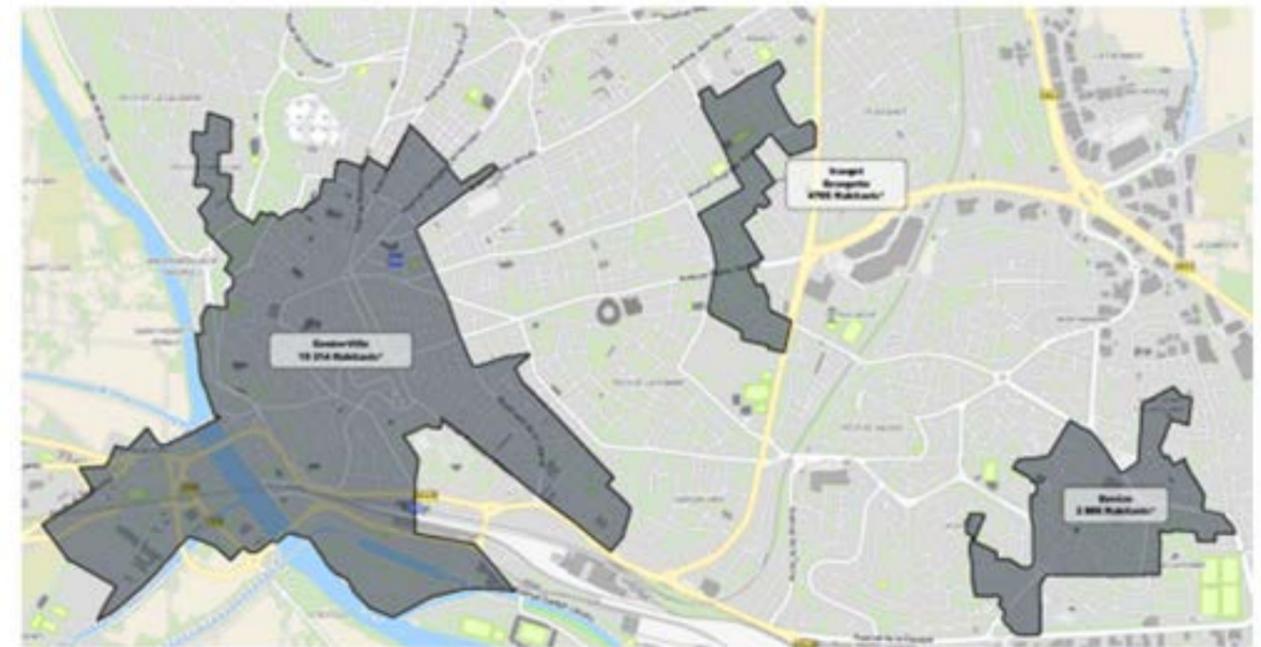
Pour ce faire, il mobilise et fédère au sein de commissions thématiques (accès aux droits aux soins et à la prévention, violence faites aux femmes, jeunesse) l'ensemble des acteurs impliqués et participe au développement d'une culture commune. En outre, ils participent à une observation des besoins de la population et du territoire et mettent en œuvre des actions auprès des professionnels et des publics.

FOCUS : Maisons de Santé Pluri-Professionnelles

Les Maisons de Santé Pluri-Professionnelles (MSP) permettent un mode d'exercices professionnel collectif et coordonné. Développées pour répondre au besoin de «travailler ensemble» et aux problématiques de santé actuelles (prise en charge des maladies chroniques, vieillissement de la population), elles proposent un ensemble de services de santé de proximité et des actions de prévention. L'équipe de professionnels de santé est composée de professions médicales (médecin généraliste et spécialistes, chirurgien-dentiste, sage-femme), d'auxiliaires médicaux (infirmier, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue...), de pharmaciens et de biologistes.



Chapitre 3 : Les 3 quartiers prioritaires de Béziers	p38
SIGNATAIRES	p46
GLOSSAIRE	p48
SOMMAIRE DES ANNEXES	p51
Annexe 1 : Synthèse de l'évaluation du contrat de ville 2015-2023	p52
Annexe 2 : Présentation des concertations citoyennes 2023	p61
Annexe 3 : Carte des Groupes d'Evaluation Territoriale (GET)	p66
Annexe 4 : Feuille de route 2024-2030 pour les quartiers prioritaires - Région Occitanie	p69
Annexe 5 : Orientations de la CAF de l'Hérault	p78
Annexe 6 : Orientations de la Direction Régionale des Affaires Culturelles	p79
Annexe 7 : Engagements de la Banque des Territoires en faveur des Contrats de Ville (CDC)	p81
Annexe 8 : Programme entrepreneuriat quartiers 2030 (BPI France)	p82
Annexe 9 : Orientations du Conseil Départemental de l'Hérault	p86
Annexe 10 : Convention cadre pluriannuelle Cité Éducative de Béziers 204-2026	p91



* Population calculée sur la base des données INSEE 2019 et actualisée par les services de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée : pour chaque modification de périmètre, calcul du nombre de résidences principales / nombre de personnes par résidence (ratio 2020 : 2,17 personnes)

2 | Fiche quartier : Centre Ville

Présentation

Avec 19 472 habitants en 2019, le quartier prioritaire du Centre-Ville est le 3ème quartier prioritaire le plus peuplé parmi les 105 que compte la région Occitanie, après Le Grand Mirail à Toulouse et La Mosson à Montpellier.

Son habitat est caractéristique des centres-villes anciens, avec des logements plutôt vétustes et de petite taille. La ville s'est transformée en particulier depuis le début du XXIème siècle où de véritables grands projets d'urbanisation ont fait revivre certains quartiers et en ont créé de nouveaux.

Cette dynamique marque incontestablement le renouveau de l'ancienne cité et s'inscrit dans une volonté de renouvellement urbain profond avec l'appui des différents dispositifs dédiés de droit commun (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) et spécifiques (Programme National pour la Requalification des Quartiers Anciens Dégradés, Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, Action Cœur de Ville...).

En outre, d'importants projets d'aménagement ont été réalisés autour des lieux de rencontre et de convivialité : Allées Pierre-Paul Riquet, Place Jean Jaurès, secteur Halles-Madeleine, places : St Jacques, Emile Zola, David d'Angers, 11 Novembre, Ricciotti ...



Prise de vue entrée ouest 2021 - QPV Centre ville

19 472 habitants - 210 hectares



Éléments statistiques⁶ :

Population : 19 472 habitants

35,4 % de moins de 25 ans
21,2 % de plus de 60 ans

52,1 % de ménages composés
d'une personne seule

34,5 % de familles monoparentales

Revenu :

1 040 € revenu médian mensuel
(- 480 € par rapport à la CABM)

54,9 % de taux de pauvreté
soit 2 fois plus élevé que la CABM
(-1,4% entre 2015 et 2019)

Emploi :

36,4 % des 15-64 ans en emploi
(52,9 % pour la CABM)

28,6 % à emplois précaires

4 313 demandeurs d'emploi (22 %)
(-2,4 % depuis 2016)

Logement :

12,9 % de logements sociaux

Éducation :

40,6 % de la population sans diplôme
(-5,4 % entre 2015 et 2019)

Projet de quartier (vocation à 2030)

Le Centre-ville doit devenir un secteur résidentiel stable, caractérisé par une forte représentation de propriétaires occupants.

Il confortera sa fonction de centre économique et administratif participant à l'attractivité de tout le territoire biterrois. Il représentera un quartier commercial, touristique et un lieu de rencontres et de convivialité.

Le centre-ville aura su allier sa richesse patrimoniale et son histoire, aux modes de vie actuels et à la modernité.

La mise en valeur du patrimoine architectural et urbain de la ville et son offre de logements hétérogène a permis une mixité sociale ascendante avec l'accueil de catégories socio-professionnelles supérieures.

Objectifs opérationnels prioritaires

- Participer au renfort de l'offre d'accompagnement scolaire
- Favoriser l'accès à la culture, aux arts et au patrimoine historique de la ville
- Accompagner la création et la pérennité des entreprises
- Renforcer les interventions de proximité et de sécurité dans l'espace public
- Réaliser des activités dédiées aux seniors

⁶ - Source : INSEE RP 2013 et 2019

3 | Fiche quartier : Iranget-Grangette

Présentation

Jusque dans les années 50, le territoire n'était pas urbanisé et était occupé par des exploitations viticoles dont la production était acheminée vers la cave coopérative de Béziers. Depuis les années 60 jusqu'au milieu des années 70, quatre ensembles de logements à l'architecture similaire ont été construits en prenant le nom des particularités remarquables du territoire sur lequel ils furent érigés :

- la cité de l'**Iranget** en lieu et place d'une orangerie,
- la cité de la **Grangette** à l'emplacement d'une vieille grange
- la cité de la **Dullague** par féminisation du nom de la propriétaire foncière (Madame Dullac).

Dès leur création, ces quartiers ont été occupés essentiellement par des ouvriers du bâtiment et des travaux publics.

Au fur et à mesure de l'urbanisation, des fonctionnaires et certains citoyens de la classe ouvrière ont vu leurs conditions sociales s'améliorer, leur permettant de construire des pavillons sur des parcelles en bordure des cités. Ces quartiers ont progressivement été dotés d'infrastructures et d'équipements publics, notamment scolaires.

La géographie prioritaire délimite un parc d'habitat social de 1 875 logements. La résidence New Million a été livrée en 2018 au sud du quartier. Il accueille depuis 280 nouveaux ménages accédants au logement social et très social.

L'OPH Béziers Méditerranée Habitat a lancé en 2020 un important programme de réhabilitation de son parc sur le quartier qui concerne 1273 logements sociaux.



La Grangette - Janvier 2024 - QPV Iranget-Grangette



Résidence New Million intègre le périmètre - Avril 2024
QPV Iranget-Grangette

3 947 habitants - 23 hectares



IRANGET-GRANGETTE

Éléments statistiques⁷ :

3 947 habitants
39 % de moins de 25 ans
(+2,6 % entre 2010 et 2019)

23,3 % de plus de 60 ans

29 % de familles monoparentales

Revenu :

970 € de revenu médian mensuel
(- 550 € par rapport à la CABM)

62,9 % de taux de pauvreté
soit + 2 fois plus élevé que la CABM
(+6,5 % entre 2015 et 2019)

Emploi :

30,5 % des 15-64 ans en emploi
(52,9 % pour la CABM)

19,6 % d'emplois précaires

574 demandeurs d'emploi (14,5%)
(+ 17 % depuis 2016)

Logement :

89,8 % de logements sociaux (estimation)

Éducation :

54 % de la population sans diplôme

Projet de quartier (vocation à 2030)

Le quartier Iranget-Grangette doit conforter sa fonction d'accueil liée à sa composition quasi exclusive d'habitat social.

Il permettra d'accompagner des publics qui cumulent les difficultés : d'insertion professionnelle, d'éducation, de santé...

Il offrira un cadre sécurisant et un accès aux droits et services pour les personnes âgées et les familles.

Enfin, il favorisera l'accès aux ménages à un parcours résidentiel adapté à leurs besoins.

Objectifs opérationnels prioritaires

- Participer au renfort de l'offre d'accompagnement scolaire
- Faire participer les parents et les responsabiliser sur le parcours de leurs enfants
- Intervenir auprès des enfants en risque de décrochage et leurs familles
- Favoriser la tranquillité publique dans et à proximité du parc social
- Prévenir les dépôts sauvages et améliorer la gestion des déchets
- Soutenir les structures associatives et publiques d'accès aux droits
- Réaliser des activités dédiées aux seniors

7 - Source : INSEE RP 2013 et 2019

4 | Fiche quartier : La Devèze

Présentation

Créé dans les années 1960 par une SEM, la Société d'Équipement Biterrois et Littoral (SEBLi), le quartier de la Devèze est le produit d'une histoire liée aux flux migratoires.

La Zone à Urbaniser en Priorité (ZUP) de la Devèze a été créée à partir des années 1963/1964 selon le principe d'une ville nouvelle construite progressivement afin d'accueillir de nouveaux arrivants, notamment les rapatriés d'Algérie.

L'objectif de l'époque était de construire un grand quartier d'habitat collectif avec une fonction d'accueil. Son peuplement a évolué au fil des flux migratoires, une partie de la population ancienne accédant progressivement aux lotissements et pavillonnaires à proximité de l'habitat social.

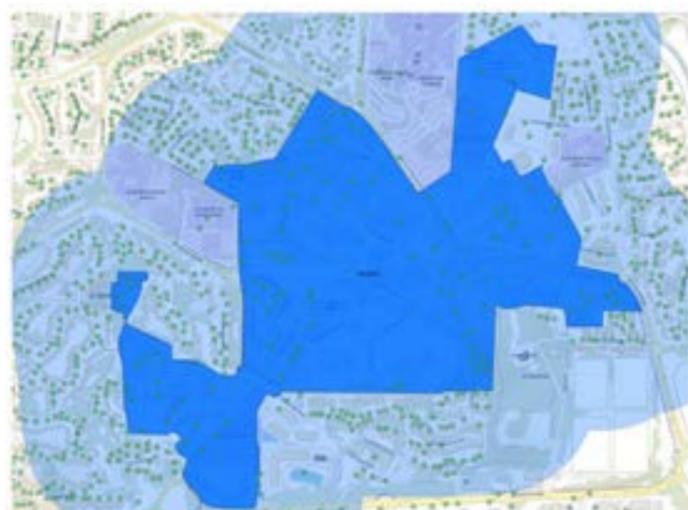
Le PNRU a été réalisé entre 2005 et 2013 avec le soutien de l'ANRU. Au total 840 logements ont été démolis, 109 reconstruits sur site, le reste sur d'autres quartiers de la ville de Béziers et, dans une moindre mesure, sur d'autres communes de l'Agglomération. Le parc d'habitat réhabilité représentait 631 logements et la résidentialisation a concerné 943 logements.

Le NPNRU a démarré en 2019, il a pour objectif de poursuivre la dédensification du parc social et d'accompagner la diversification de l'offre de logement (typologie et niveau de ressource des ménages). Il permettra en outre la construction d'un nouveau groupe scolaire et la poursuite de la réhabilitation du parc social.



Prise drone centre commercial - Marcel Pagnol 2020 - QPV Devèze

3 124 habitants - 48 hectares



LA DEVÈZE

Éléments statistiques⁸ :

35,8 % de moins de 25 ans

26,5 % de plus de 60 ans

28,6 % de familles monoparentales

Revenu :

59,7 % de taux de pauvreté
(-0,9 % entre 2015 et 2019)

1 000 € de revenu médian mensuel
(+ 932 €/an entre 2015 et 2019)

Emploi :

36,5 % des 15-64 ans en emploi

29,7 % d'emplois précaires

713 demandeurs d'emploi

Logement :

1 400 logements sociaux démolis dans le cadre des 2 programmes soutenus par l'ANRU entre 2005 et 2024

Éducation :

56,5 % de la population sans diplôme
(-5% entre 2015 et 2019)

Projet de quartier (vocation à 2030)

Le quartier de la Devèze aura su conforter sa fonction résidentielle grâce à une diversification de son offre de logement.

Il gagnera en attractivité grâce à l'amélioration de son offre de commerces et de services pour accueillir de jeunes ménages actifs.

Le quartier favorisera la mixité entre les publics (historiques / nouveaux arrivants, personnes âgées / jeunes ménages) lui permettant de renverser l'image négative qu'il pouvait porter par le passé.

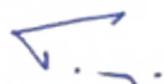
Objectifs opérationnels prioritaires

- Organiser des temps pour « aller vers » les jeunes et leur proposer des activités ou les orienter vers les services qui leur sont dédiés
- Réaliser des actions pour lever les freins d'accès à l'emploi et la (re)mise au travail
- Faire découvrir les métiers et les milieux professionnels
- Favoriser les rencontres entre les habitants des quartiers et les employeurs
- Renforcer les interventions de proximité et de sécurité dans l'espace public
- Favoriser la tranquillité publique dans et à proximité du parc social
- Mettre en place des actions de valorisation du quartier et des habitants aux parcours exemplaires

8 - Source : INSEE RP 2013 et 2019

SIGNATAIRES

 PRÉFET
DU DÉPARTEMENT
DE L'HÉRAULT



 PRÉSIDENT
DE L'AGGLOMÉRATION
BÉZIERS MÉDITERRANÉE



 MAIRE
DE LA VILLE
DE BÉZIERS



 PRÉSIDENTE
DE LA RÉGION
OCCITANIE



 PRÉSIDENT
DU DÉPARTEMENT
DE L'HÉRAULT



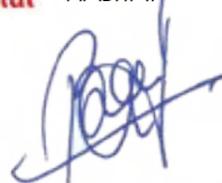
 DIRECTEUR
DE LA CAISSE
D'ALLOCATION
FAMILIALES DE L'HÉRAULT



 DIRECTEUR
DÉPARTEMENTAL
DE LA BANQUE
DES TERRITOIRES



 DIRECTRICE
DE L'OPH BÉZIERS
MÉDITERRANÉE
HABITAT



 DIRECTEUR
DÉPARTEMENTAL DE
FRANCE TRAVAIL




GLOSSAIRE | DES SIGLES ET ACRONYMES

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
ARMS : Adulte relais Médiateurs Santé
ARS : Agence Régionale de Santé
BPI : Banque Publique d'Investissement
CAF : Caisse d'Allocation Familiale
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CDC : Caisse des dépôts et Consignations - La Banque des Territoires
CIO : Centre d'Information et d'Orientation
CISPD : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CLS : Contrat Local de Santé
CLSM : Conseil Local de Santé Mentale
DDETS : Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités
DLA : Dispositif Local d'Accompagnement
DRE : Dispositif de Réussite Éducative
E2C : Écoles de la Deuxième Chance
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
EVS : Espace de Vie Sociale
FDVA : Fonds pour le développement de la vie associative
FEDER-FSE : Fonds Européen de Développement Régional- Fonds Social Européen
FIPD : Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance
GET : Groupe d'Évaluation Territoriale
GCT : Groupes de Concertation Territoriale
GPO : Groupe de Partenariat Opérationnel
GUSP : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

MLDS : Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire
MLI : Mission Locale d'insertion
MSP : Maisons de Santé Pluri-Professionnelles
NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
OPH : Office Public de l'Habitat
PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PNRU : Programme National de Renouvellement Urbain
PSAD : Plateformes de Soutien Au Décrochage
QPV : Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville
REP : Réseaux de l'Éducation Prioritaire
ROLLS : Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux
RP : Recensement de la population
SAS : Société par Actions Simplifiées
SEM : Société d'Économie Mixte
SG-CIPDR : Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation
SEBLI : Société d'Équipement Biterrois et Littoral
SPL : Société Publique Locale
SSMSI : Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure
STEFI : Solidarité Ténacité Emploi Force et Insertion (association)
TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
UC : Unité de Consommation
ZUP : Zone à Urbaniser en Priorité



SOMMAIRE DES ANNEXES



Annexe 1 : Synthèse évaluation du contrat de ville 2015-2023	p32
Annexe 2 : Présentation des concertations citoyennes 2023	p43
Annexe 3 : Carte des Groupe d'Évaluation Territoriale (GET)	p44
Annexe 4 : Feuille de route 2024-2030 pour les quartiers prioritaires - Région Occitanie	p46
Annexe 5 : Orientations de la CAF de l'Hérault	p47
Annexe 6 : Orientations de la Direction Régionale des Affaires Culturelles	p56
Annexe 7 : Engagements de la Banque des Territoires en faveur des Contrats de Ville (CDC)	p60
Annexe 8 : Programme entrepreneuriat quartiers 2030 (BPI France)	p61
Annexe 9 : Orientations du Conseil Départemental de l'Hérault	p70
Annexe 10 : Convention pluriannuelle Cité Éducative de Béziers 2024-2026	p71

Annexe 1 | Synthèse évaluation du contrat de ville 2015-2023

La Préfecture de l'Hérault a demandé à l'ensemble des Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) signataires d'un Contrat de ville, d'évaluer le Contrat qui s'achève (2015-2022). Un cahier des charges précis a été communiqué au service qui a mené cette évaluation en direct. Le principal objectif de cette évaluation est d'analyser l'impact du Contrat de ville sur les quartiers prioritaires de Béziers durant ces 8 années.

I) DÉMARCHE D'ÉVALUATION & MÉTHODOLOGIE

Cette évaluation a procédé à l'analyse des programmations du Contrat de ville (appel à projet) entre 2015 et 2022 :

Quels financements ? Sur quelles thématiques ? En faveur de quels quartiers/habitants ?
Quelle gouvernance ? Quelle animation de cet appel à projet ?

Elle a essayé de répondre aux questions évaluatives suivantes :

« En quoi les objectifs du Contrat de ville sur les champs de l'éducation, du sport et de la culture permettent aux habitants des quartiers prioritaires de Béziers d'accéder à une meilleure offre éducative, sportive et culturelle ? »

« Dans quelles mesures les objectifs du Contrat de ville en matière d'habitat et de renouvellement urbain participent à l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires de Béziers ? »

Elle s'est adossée à la méthodologie suivante :

Diffusion de 2 questionnaires

Mise en ligne de 2 questionnaires à destination des co-signataires (Services de l'Etat, de la Ville de Béziers, de l'Agglomération, de la CAF, du Département, de l'OPH, etc) et des porteurs de projet (associations qui ont bénéficié de subventions sur la période) afin d'obtenir un retour d'expérience. Quelle vision et quelle pratique du Contrat de ville ?

Réalisation de 3 entretiens semi-directifs

Conduite d'entretiens individuels autour de l'animation du Contrat de ville et du fonctionnement de l'appel à projet avec :
un agent de la Ville de Béziers (Plate-forme multi-sport), une salariée de l'association STEFI (Solidarité Ténacité Emploi Force et Insertion) - insertion professionnelle, une salariée de l'association « Main dans la Main » (espace de vie sociale).

Coordination de 5 « Groupes d'Évaluation Territoriale » (GET)

Les groupes de travail ont été réunis pour aborder l'animation du Contrat de ville et le fonctionnement de l'appel à projet.

Ils étaient constitués d'acteurs institutionnels : délégués du préfet, délégué police-population, inspecteurs de l'Éducation Nationale, agents Ville de Béziers (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, Maisons de quartiers, Médiation, OPH service proximité, référents CAF, Département, Agglomération).

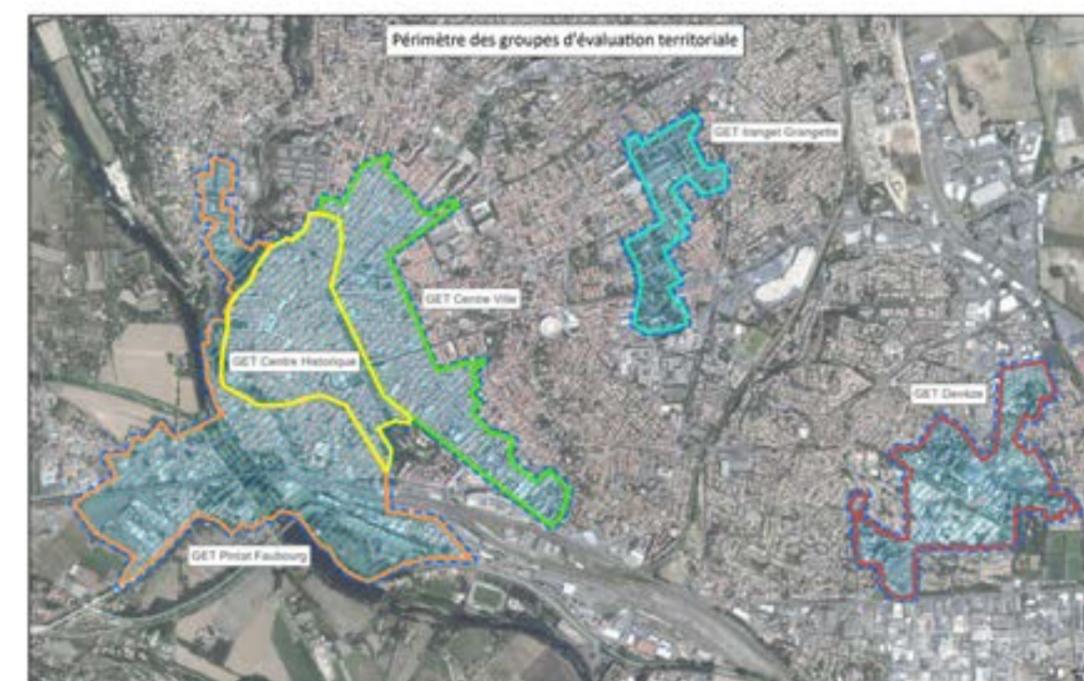
Et d'acteurs associatifs intervenant sur les 5 territoires ciblés (Centre historique, Centre-ville, Pintat/Faubourg, Iranget-Grangette-Dullague, Devèze). Un temps a été dédié aux préconisations pour le futur Contrat de ville.



L'organisation et l'encadrement de ces GET s'est appuyé sur des outils favorisant la participation. Notamment par du travail en ateliers et sur cartographie.



Carte des GET



II) DONNÉES STATISTIQUES DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

Evolution statistique de la situation des QPV par thématiques

POPULATION

	Population au 1er janvier 2013	Population au 1er janvier 2018	Taux de croissance annuel moyen entre 2013 et 2018
QPV Centre ville	19 054	19 472	0,43 %
QPV la Devèze	4 605	3 124	-7,47 %
QPV Iranget Grangette	2 832	3 947	6,86 %
Total 3 QPV	26 491	26 543	0,04 %
Ville de Béziers	74 811	77 599	0,73 %
Agglomération	120 208	125 648	0,89 %

Source : INSEE Recensement de la population 2013 et 2018 (RP)

26 491 habitants vivaient en QPV en 2013 soit 35 % de la population de la ville de Béziers et 22 % de la population de l'Agglomération. Ces taux ont légèrement baissé en 2018 (respectivement 34 % et 21%) pour une population totale vivant en QPV de 26 543 habitants.

Situation par rapport aux autres QPV de France : Avec 19 472 habitants (Recensement de la population 2018), le QPV du Centre-ville se classe 23^{ème} des 1 514 QPV de France en terme démographique.

L'étude par QPV montre une baisse du nombre d'habitants dans le quartier de la Devèze liée aux opérations de renouvellement urbain (notamment les vacances organisées en vue des démolitions) et une hausse du nombre d'habitants dans le quartier de l'Iranget-Grangette.

Evolution de la répartition de la population par tranches d'âges

		Centre Ville	Iranget Grangette	Devèze
Part de la population de 0 à 14 ans dans la population	Estimations 2010	20,7	20,3	23,5
	Estimations 2018	22,1	27,6	24
	Evolution (en point)	1,4	7,3	0,5
Part de la population de 15 à 24 ans dans la population	Estimations 2010	14,7	16,1	14,9
	Estimations 2018	12,9	11,4	12
	Evolution (en point)	-1,8	-4,7	-2,9
Part de la population de 25 à 59 ans dans la population	Estimations 2010	44,4	39,3	39,9
	Estimations 2018	44	37,8	37,3
	Evolution (en point)	-0,4	-1,5	-2,6
Part de la population de 60 à 74 ans dans la population	Estimations 2010	11,4	12,3	13,6
	Estimations 2018	13,5	13,5	15,5
	Evolution (en point)	2,1	1,2	1,9
Part de la population de 75 ans et plus dans la population	Estimations 2010	8,8	12,1	8,1
	Estimations 2018	7,6	9,7	11,1
	Evolution (en point)	-1,2	-2,4	3

La population dans les QPV est une population jeune. Cette constante est observée sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, pour l'ensemble des QPV nationaux, les moins de 15 ans représentent un quart de la population. Ce taux est en moyenne de 24,5% pour l'ensemble des QPV de Béziers et est supérieur à ce que l'on observe pour l'Agglomération (18%).

REVENUS

Le territoire de l'agglomération Béziers Méditerranée et notamment celui de la ville de Béziers sont particulièrement impactés par la pauvreté. Au sein de ce territoire déjà défavorisé, les 3 QPV de l'agglomération constituent de vraies poches de pauvreté.

Taux de pauvreté au seuil de 60% du niveau de vie médian métropolitain, par unité de consommation (UC) médian :

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Evolution
QPV Centre Ville	56,3	55,5	56,4	57,2	54,9	-1,4
QPV Iranget Grangette	56,4	59	60,6	66,2	62,9	6,5
QPV Devèze	60,6	60	60,6	62,8	59,7	-0,9
Béziers	33,6	33,5	34,5	35,3	34	0,4
Agglomération	26,8	26,5	27,2	27,7	26,7	-0,1
Hérault	19,4	19,2	19,1	19,7	19	-0,4
Occitanie	17,2	16,9	16,8	17,2	16,8	-0,4
France	14,9	14,7	14,5	14,6	14,5	-0,4

Alors que le QPV de la Devèze a longtemps connu un taux de pauvreté supérieur aux 2 autres QPV de la Ville de Béziers, c'est désormais le QPV Iranget Grangette qui connaît le plus fort taux de pauvreté. Sa situation est d'autant plus préoccupante que l'évolution de ce taux est rapide (+6,5 points entre 2015 et 2019).

Médiane du revenu disponible

Rappel : « Revenu tel que la moitié de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus (Insee). Il se différencie du revenu moyen qui est la moyenne de l'ensemble des revenus de la population considérée.

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Evolution
QPV Centre Ville	56,3	55,5	56,4	57,2	54,9	-1,4
QPV Iranget Grangette	56,4	59	60,6	66,2	62,9	6,5
QPV Devèze	60,6	60	60,6	62,8	59,7	-0,9
Béziers	33,6	33,5	34,5	35,3	34	0,4
Agglomération	26,8	26,5	27,2	27,7	26,7	-0,1
Hérault	19,4	19,2	19,1	19,7	19	-0,4
Occitanie	17,2	16,9	16,8	17,2	16,8	-0,4
France	14,9	14,7	14,5	14,6	14,5	-0,4

Le niveau de vie médian des QPV reste toujours largement inférieur à la moyenne nationale. Pour la CA Béziers Méditerranée, les écarts par rapport au niveau national ont également augmenté mais de manière moins significative entre 2015 et 2019 passant de 3376€ à 3630€. Cette situation est due à l'accroissement important dans les QPV d'une population fortement dépendante des prestations sociales et notamment du RSA. Les revenus de solidarités sont alors la source de revenu principale pour les 10% des ménages ayant le niveau de revenu le plus faible.

Population pauvre & taux de pauvreté :

QPV – contours exacts	Seuil de pauvreté			Evolution du taux de pauvreté 2013-2018 (en points)
	En 2018 : 1063€		En 2013 : 1 000€	
	Population sous le seuil de pauvreté	Taux de pauvreté (%)	Taux de pauvreté (%)	
Centre-Ville	10 899	57,2	55,00	+2,2
Iranget-Grangette	1 875	66,0	54,2	+12,0
Devèze	2 892	62,8	62,2	+0,6
QPV de Béziers	15 666	59,1	56,2	+3,0
Béziers	27 012	35,0	33,2	+1,8
CA Béziers Méditerranée	34 569	27,7	27,9	-0,2
Hérault	225 544	19,7	19,6	+0,1
Occitanie	1 005 358	17,2	17,0	+0,2
France	9 437 313	14,6	14,5	+0,1

Le taux de pauvreté permet d'approcher la part des ménages les plus fragiles résidant sur le territoire : ceux dont les niveaux de ressources disponibles (par unité de consommation) sont inférieures au seuil de pauvreté. Sur les quartiers prioritaires les taux de pauvreté sont élevés et traduisent par conséquent des besoins sociaux importants, et en particulier des besoins financiers des ménages. Le taux de pauvreté tient compte à la fois des revenus des ménages et des revenus liés aux prestations sociales. Le quartier de l'Iranget-Grangette enregistre une augmentation significative de son taux de pauvreté de +12 points entre les deux périodes étudiées.

Logement

	Nombre total de Logements Locatifs Sociaux		
	2018	2022	Evolution
QPV Centre ville	1713	1928	215
QPV Iranget- Grangette	1273	1273	0
QPV Devèzers	2151	1530	- 621
Total QPV	5137	4731	- 406

On observe une diminution notable du nombre de logement sociaux dans le QPV de la Devèze (-29%), ceci est du aux nombreuses opérations de déconstruction réalisées dans le cadre du NPNRU.

EMPLOI

Taux d'emploi :

		Centre Ville	Iranget Grangette	Devèze	Béziers	Agglomération	Hérault
Taux d'emploi	Estimations 2015	36,2	35,2	34,4	48,5	52,8	57,9
	Estimations 2018	36,4	30,4	36,3	47,9	52,9	58,9
	Evolution (en points)	0,2	-4,8	1,9	-0,6	0,1	1,0
Taux d'emploi des femmes	Estimations 2015	31,2	30,1	28,3	45,3	49,6	55,3
	Estimations 2018	30,4	21,4	29,9	44,4	49,7	56,4
	Evolution (en points)	-0,8	-8,7	1,6	-0,9	0,1	1,1
Taux d'emploi des hommes	Estimations 2015	41,3	41,5	41,5	51,9	56,2	60,7
	Estimations 2018	42,8	41,7	44,2	51,6	56,3	61,6
	Evolution (en points)	1,5	0,2	2,7	-0,3	0,1	0,9
Taux d'emploi des 15-24 ans	Estimations 2015	21,4	ND	18,1	22,4	23,9	23,2
	Estimations 2018	21,4	17,5	14,7	21,0	22,6	23,3
	Evolution (en points)	0	ND	-3,4	-1,4	-1,3	0,1
Taux d'emploi des 25-54 ans	Estimations 2015	42,6	43,5	44,4	60,0	66,7	74,3
	Estimations 2018	43,1	37,0	45,3	58,1	65,6	74,8
	Evolution (en points)	0,5	-6,5	0,9	-1,9	-1,1	0,5
Taux d'emploi des 55-64 ans	Estimations 2015	32,0	31,3	27,7	40,2	39,2	44,9
	Estimations 2018	30,9	24,9	33,8	43,2	43,1	48,7
	Evolution (en points)	-1,1	-6,4	6,1	3	3,9	3,8
Taux d'emploi précaires	Estimations 2015	25,1	19,2	32,3	16,0	14,2	
	Estimations 2018	28,5	19,5	30,4	16,9	14,7	
	Evolution (en points)	3,4	0,3	-1,9	0,9	0,5	0

Les QPV se caractérisent par un taux d'emploi plus faible mais surtout un taux de précarité de l'emploi et un nombre de demandeurs d'emploi plus importants.

5 240 demandeurs d'emploi sont recensés par Pôle Emploi à la fin de l'année 2020 dans les QPV de Béziers, soit 48% des Demandeurs d'Emplois de Fin de Mois de catégories A,B et C de la commune. Parmi les 3 QPV de Béziers, on observe une baisse plus importante du taux d'emploi dans le QPV de l'Iranget-Grangette (en moyenne -6,4 points pour les actifs)

Taux de chômage :

Rappel : le taux de chômage au sens du recensement de la population est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active (15-64 ans). La population active comprend la population active ayant un emploi (ou population active occupée) et les chômeurs.

		Centre Ville	Iranget Grangette	Devèze	Béziers	Agglomération	Hérault	Occitanie
Taux de chômage	Estimations 2015	39,7	31,6	35,0	21,3	20,3	15,6	13,1
	Estimations 2018	36,5	43,9	29,7	23,4	20,3	16,9	14,6
	Evolution (en points)	-3,2	12,3	-5,3	2,1	0	1,3	1,5



ÉDUCATION

Les jeunes habitant les territoires prioritaires sont plus souvent non scolarisés que les autres, l'écart s'accroissant avec l'âge des jeunes (notamment après 20 ans). La non scolarisation est davantage marquée chez les hommes que les femmes.

Parmi les jeunes non scolarisés des territoires prioritaires, il y a davantage de jeunes à être sortis du système scolaire de manière précoce, c'est-à-dire sans avoir terminé avec succès une formation secondaire du second cycle (BEP, CAP ou baccalauréat).

En règle générale, les sorties précoces du système éducatif résultent d'un décrochage scolaire progressif qui commence bien souvent dès le primaire.

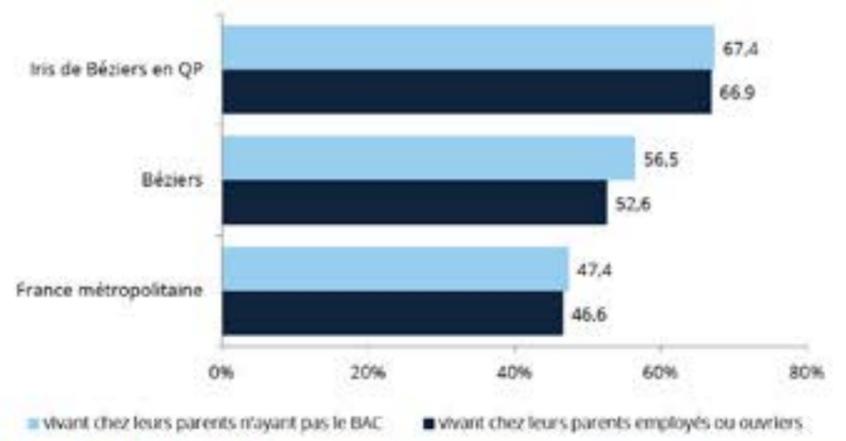
Taux de scolarisation



INTRODUCTION DES PRINCIPAUX ENJEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

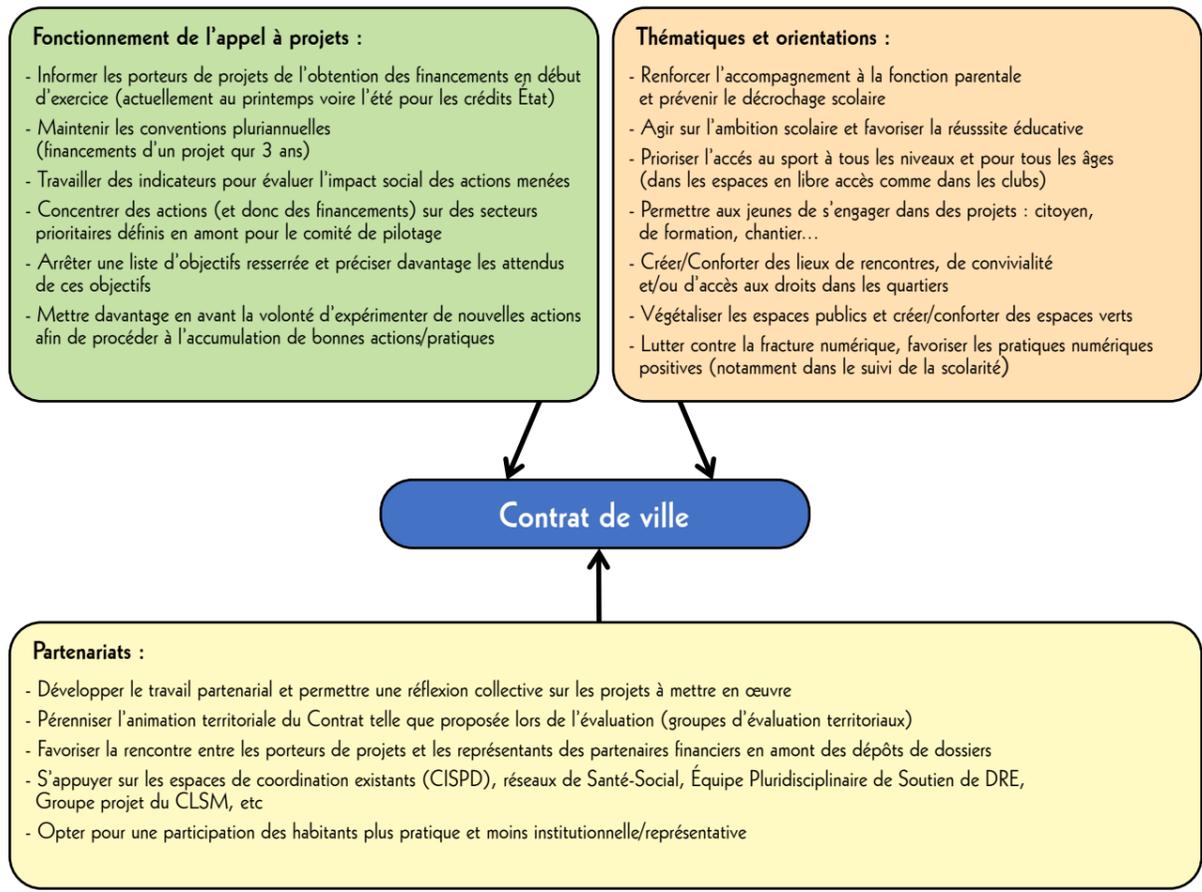
Les jeunes n'ayant pas le bac vivant chez leurs parents

Part des jeunes de 18-24 ans non scolarisés n'ayant pas le BAC vivant chez leurs parents en fonction du niveau de formation de leurs parents (%)
Source : Insee RP, Fichiers détails 2017



III) PRÉCONISATIONS ET CONCLUSIONS : RETOURS DES GET

3 domaines ont été abordés en GET afin de proposer des pistes d'amélioration du Contrat :
Fonctionnement de l'appel à projets - Thématiques et orientations - Partenariats



CONCLUSION

Le Contrat de ville doit permettre une animation cohérente de l'ensemble des dispositifs de la politique de la ville. Il ne doit pas se limiter à la mise en œuvre de son appel à projets annuel. Les acteurs locaux relèvent un besoin urgent de **simplification des démarches administratives** et le besoin de **rendre plus lisible les différents dispositifs** attachés au Contrat et les attendus de ses signataires (éviter la démultiplication des orientations et des objectifs).

L'évaluation menée met en lumière un certain nombre de dysfonctionnements. Elle nous éclaire également sur la volonté des acteurs d'en améliorer les contours (qu'ils soient institutionnels ou associatifs) et de **participer à la préparation du futur Contrat de ville de Béziers**.

Mesurer davantage l'impact des actions, alléger les démarches administratives, resserrer les objectifs et concentrer les interventions... Les principales pistes d'amélioration proposées appellent à **plus de pragmatisme et d'opérationnalité**.

Cette évaluation et le travail collectif qu'elle a suscité confirment le besoin d'**organiser une animation collective et une évaluation continue des projets** menés sur ces territoires prioritaires. **Des orientations locales plus fortes et cohérentes avec les évolutions urbaines et la spécificité de chaque quartier** sont particulièrement attendues.

SYNTHÈSE ET PRÉCONISATIONS DE L'ÉQUIPE PROJET

Il est proposé de :

- **Maintenir les GET** en tant qu'instances de « veille territoriale » afin de **renforcer le suivi et l'évaluation des actions financées**. Ils permettront en outre d'**accompagner la rédaction du futur Contrat** attendu par les services de l'État sur l'exercice 2023.
- **Simplifier et alléger les démarches administratives** aussi bien pour les associations que pour les institutions **au profit d'un travail de suivi des actions** et de « veille partenariale ».
- Prendre davantage en compte **les spécificités de chaque quartier et les parcours résidentiels des habitants** pour adapter les actions menées.
- **Concentrer les efforts** sur un nombre réduit de thématiques, d'actions et de secteurs d'intervention.
- Mettre en place **d'avantage de projets en cohérence les opérations urbaines engagées** dans les quartiers (articulation des piliers «renouveau urbain» et «cohésion sociale»).
- **Mieux coordonner les différents dispositifs**, en lien avec l'État, pour gagner en lisibilité et en efficacité (DRE, Cité Éducative, CISPD, Quartiers d'été, Quartiers solidaires, etc...).

1) Contexte

Dans un **courrier adressé aux Préfets le 15 mai 2023**, le ministre du logement et de la ville, **Olivier KLEIN**, a lancé le travail sur la prochaine génération des contrats de ville : « **Engagements Quartiers 2030** ».

Il attend des collectivités et de leurs partenaires qu'elles **impliquent les habitants des quartiers prioritaires** dans cette démarche de préfiguration des nouveaux contrats. Les habitants pourront s'exprimer sur la vie de leur quartier, ses atouts, ses faiblesses et feront part de leurs suggestions. Pour permettre ces échanges, il a été créé des **Groupes de Concertation Territoriale (GCT)** sur chacun des quartiers prioritaires concernés.

Au côté des associations et forces vives de ces quartiers, les membres des comités de quartier, conseils d'usagers, parents d'élèves, et commerçants auront pu participer aux échanges. La porte d'entrée méthodologique de ces échanges a été la confrontation des enjeux du futur Contrat de ville (proposés par l'État) avec les retours d'expériences et constats des participants. **Rappel de ces enjeux :**

- le plein emploi pour les habitants des QPV,
- la transition écologique et énergétique dans les QPV,
- les logiques d'émancipation à travers la promotion de l'éducation,
- les questions de tranquillité et de sécurité publique.

2 - Démarche locale de la concertation citoyenne

La démarche proposée s'est traduite par l'animation de temps de travail à partir d'outils pédagogiques et interactifs tels que le « world-café » ou des ateliers de travail sur cartes.

En raison du périmètre important du QPV Centre-Ville (environ 210 hectares et 20 000 habitants), différentes réunions ont été programmées pour obtenir des retours représentatifs de ce vaste territoire prioritaire.

Pour les quartiers prioritaires de la Devèze et de l'Iranget-Grangette, un groupe territorial par quartier a été suffisant pour collecter les observations et propositions des participants.

Voici les différents GCT animés entre juin et juillet 2023 :

QPV	Secteurs	Dates et horaires	Lieux
Centre-ville	Pintat Faubourg	16/06 - 10h à 12h	Maison de quartier V.
	Centre Historique	30/06 - 10h à 12h	MJC Trencavel
	Centre ville	07/07 - 10h à 12h	Maison de la Vie Associative
Iranget Grangette		20/06 - 10h à 12h	Maison de quartier G. Brassens
Devèze		29/06 - 14h à 16h	Maison de quartier A. Camus



Peu d'habitants étaient présents lors de ces 5 temps de travail, hormis les représentants ou usagers affiliés à une association ou à une structure. Il a donc été organisé des **temps d'échanges complémentaires directement auprès de la population** des différents quartiers.

Ces temps d'échanges sont réalisés directement dans la rue, dans des structures ou dans des résidences d'habitation de différents secteurs clés repérés dans ces quartiers.

L'intérêt de ces échanges est de recueillir les expériences et points de vue des habitants au plus près de leur réalité et vécu quotidien. Une grille d'entretiens, reprenant les 4 enjeux thématiques de l'État, a servi de fil conducteur aux échanges.

Ci-après les différents temps d'échanges réalisés entre juillet et août 2023 :

- Au centre social le Mas des Rencontres (Devèze) le 10 juillet de 18h à 20h,
- A la Résidence du mail de Bastit (Devèze) le 19 juillet de 14h à 17h,
- Au quartier du Capnau (Centre-ville) le 4 août de 15h à 17h.

3 – Synthèse de la concertation citoyenne

QPV Centre-ville

La concertation relève un besoin en **équipements publics de proximité et en structure d'accès aux droit et à l'emploi** (peu ou pas de permanences : MLI, PLIE, Pôle Emploi). Les **chantiers éducatifs et les activités participatives** sont plébiscités.

L'**offre de soins** pour tous les publics est très limitée. **Les activités et les lieux dédiés aux seniors** également.

Le besoin de renforcer l'**accompagnement scolaire** (problème de maîtrise de la langue), les **activités péri et extra scolaires et les d'événementiels associatifs** est souligné. Il est également demandé le développement de l'offre d'**équipements et d'événements sportifs**.

Il est demandé davantage de **personnels de proximité et de sécurité**, notamment en soirée et week-ends (problème de deal, comportement des 2 roues, insécurité notamment pour les femmes...).

Il apparaît une forte demande en matière de **transition écologique, énergétique et de respect de l'environnement** (au regard des comportements incivils). Il est demandé **une meilleure gestion des déchets et davantage d'éducation à l'environnement et au tri**. Volonté de **développer et de participer à la végétalisation du centre-ville**, à la création d'îlots de fraîcheur, de parcs et de jardins.

Enfin, la concertation renvoie met en exergue des demandes d'**amélioration de la mobilité et de la place des modes de déplacements doux** (accès et sécurité du piéton et du cycliste, amélioration et multiplication des voies piétonnes et pistes cyclables).



QPV Iranget-Grangette

La concertation fait état d'une population peu captive et d'un taux de chômage en augmentation nécessitant des **actions de remobilisation et d'implication des jeunes**, avec notamment le développement de **permanences dans le secteur de l'insertion et de l'emploi** (MLI, PLIE, Pôle Emploi).

Beaucoup d'incivilités sont relevées concernant les déchets et le respect de l'espace public. Proposition d'**actions et d'événementiels pour améliorer le tri des déchets**.

Problématiques récurrente de maîtrise de la langue française et d'implication citoyenne. Proposition d'aller vers les publics et de créer des événementiels participatifs, culturels et sur la laïcité.

Besoin de sécurité (demande de vidéo-protection), de **renforcer la présence humaine** et d'occuper l'espace public.

QPV Devèze

La concertation relève un **problème de mobilité et un besoin d'amélioration du transport en commun** notamment pour accéder à l'emploi. Peu de solutions et d'accompagnement pour les **jeunes adultes en matière d'accès au logement et à l'emploi**. Le besoin d'**accompagnement scolaire et de tutorat pour les lycéens**.

Le manque de **places en activités extra scolaires** malgré deux centres sociaux est souligné. Il faudrait **favoriser l'accès à la culture** en incitant les parents à accéder aux événements et au patrimoine culturel (activités accessibles et transport vers le centre-ville).

Les participants à la concertation regrettent la **réurrence des incivilités** (notamment dépôts sauvage et deal), qui viennent **dégrader l'image du quartier**. Ils regrettent l'inefficacité de la vidéo-protection et des horaires de déploiement des forces de l'ordre. Demande davantage d'éducation à **l'environnement et de sensibilisation aux économies d'énergies**.

Il faudrait favoriser la participation des habitants : susciter le bénévolat, réaliser des marches exploratoires, mettre en avant le quartier et améliorer son image, participer à l'activité de la Maison du projet.



4 – Proposition de nouvelles orientations en complément des priorités d'action 2024

Vu la Circulaire du 31 août 2023 relative aux contrats de ville 2024-2030 et **afin de garantir la continuité des interventions de la politique de la ville**, la programmation 2024 tiendra compte **des priorités identifiées lors de cette concertation citoyenne**.

Il est ainsi proposé de compléter les priorités d'interventions par les orientations suivantes **pour les actions proposées dans le cadre de l'appel à projets 2024** :

Tous quartiers :

- Mettre en place des projets d'insertion pour les jeunes (notamment chantiers jeunes, projet de tutorat/mentorat et aide à la création d'entreprises).
- Renforcer les interventions de proximité et de sécurité dans l'espace public (notamment soirées et week-ends).
- Proposer des actions d'éducation à l'environnement et au tri, de renaturation en ville et de lutte contre les incivilités (propreté en ville).

Centre-ville :

- Proposer des activités dédiées aux seniors (lutte contre l'isolement, sport, bien-être et santé).
- Participer au renfort de l'offre d'accompagnement scolaire, culturel ou sportif auprès des jeunes (notamment mercredis, week-ends, vacances scolaires).

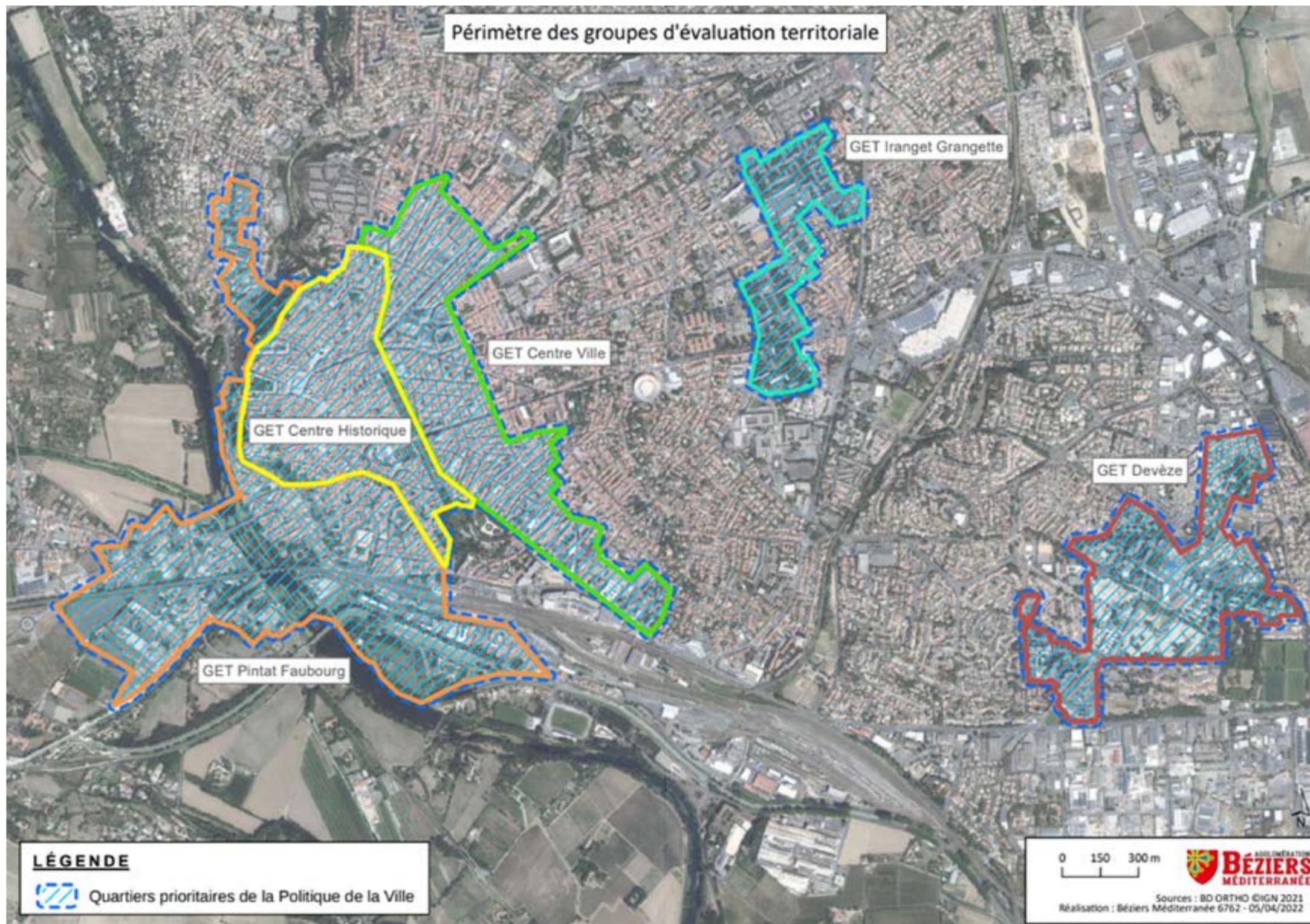
Iranget-Grangette :

- Mettre en place des actions de remobilisation et d'insertion professionnelle des publics.
- Renforcer les interventions en matière de maîtrise de la langue française et d'éducation à la laïcité.

Devèze :

- Mettre en place des actions pour une occupation positive des espaces publics.
- S'appuyer sur la maison du projet et la participation citoyenne pour améliorer l'image du quartier et participer à l'éducation artistique et culturelle.







4 – Proposition de nouvelles orientations en complément des priorités d'action 2024

108 quartiers en Occitanie sont intégrés dans la géographie prioritaire de la politique de la ville pour la période 2024-2030.

Hormis l'intégration dans le nouveau zonage de Clermont-l'Hérault (34), Mende (48) et Millau (12), cette géographie reste très stable depuis 2014, preuve des difficultés profondes et durables que connaissent tous ces territoires.

Le taux de pauvreté y atteint 49%, soit près de trois fois le taux moyen de pauvreté d'Occitanie (17%) et 3,5 fois celui de la France métropolitaine (14%). Cette concentration de pauvreté dépasse même les 65% pour 6 quartiers d'Occitanie (Bas Vernet, Champ de Mars et Roi de Majorque à Perpignan ; Pissevin-Valdegour à Nîmes ; Cantepau à Albi ; Le Viguiier-St Jacques à Carcassonne).

Ces quartiers pauvres cachent des réalités urbaines très diverses, des grands ensembles (Mirail à Toulouse, La Mosson à Montpellier, ...) aux centres anciens dégradés de grandes villes (St-Jacques à Perpignan) ou plus petites (St-Girons, Lunel, Lodève, Anduze, Beaucaire, Moissac...).

En règle générale, ils concentrent davantage de jeunes, de familles monoparentales et de population pas ou peu diplômée. Leur situation socio-économique est préoccupante, caractérisée notamment par un fort taux de chômage et des difficultés importantes d'accès à l'emploi, mais aussi par l'échec scolaire.

S'ajoutent souvent à ces difficultés sociales des fragilités urbaines :

- Le logement et souvent l'environnement urbain y sont dégradés,
- L'offre de service y est déficiente, en particulier pour la santé, et parfois concernant la mobilité et donc la possibilité de sortir du quartier.

C'est pourquoi les habitants de ces quartiers sont bien souvent en première ligne des crises actuelles : crise sanitaire particulièrement avec le Covid, crise écologique, crise économique et inflationniste, ...

Il n'est pas acceptable que les habitants de ces quartiers soient « assignés à résidence » et ne puissent être pleinement acteurs de leur avenir et de la vie de la cité.

Les quartiers prioritaires ne sont pas des lieux de relégation. Ils doivent redevenir des territoires du bien vivre ensemble et d'émancipation. Au nom de la justice sociale et territoriale, ils doivent être des territoires prioritaires de l'action publique et justifient une mobilisation coordonnée de l'ensemble des politiques publiques.

Dès 2016, la Région Occitanie a fait de ces quartiers une priorité politique du rééquilibrage territorial, au même titre que les territoires ruraux. En 2021, pour coordonner cet engagement volontariste, la Région Occitanie a souhaité que sa responsabilité fasse l'objet d'une délégation de plein exercice confiée à une Vice-Présidente.

Avec cette feuille de route régionale, la Région souhaite confirmer et amplifier son ambition pour ces quartiers et leurs habitants, en cohérence avec la nouvelle génération de Contrats de ville « Quartiers Engagements 2030 ».





I - POUR LA RÉGION OCCITANIE, LES NOUVEAUX CONTRATS DE VILLE « QUARTIERS ENGAGEMENTS 2030 » CONSTITUENT LE CADRE DE RÉFÉRENCE DE L'ACTION RÉGIONALE POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

La Région est signataire des Contrats de ville « Quartier Engagements 2030 ».

Ces contrats constituent pour la Région le cadre de référence partenarial pour coordonner l'ensemble des politiques publiques au service d'un projet de quartier partagé pour le bien vivre ensemble. A ce titre, la Région sera attentive à l'articulation des feuilles de route et des modalités de mise en œuvre des contrats de ville avec l'ensemble des contractualisations territoriales nationales ou régionales, notamment les Contrats Territoriaux Occitanie et les Contrats Bourgs-Centres Occitanie qui constituent le cadre privilégié du dialogue stratégique et de gestion entre la Région et les territoires d'Occitanie.

La participation des habitants au Contrat de ville et à sa mise en œuvre est déterminante pour la réussite de son ambition. Aussi, la Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre ensemble dans les quartiers prioritaires.

En complément de la mobilisation de ses dispositifs régionaux, la Région, en tant qu'autorité de gestion, veillera à la mobilisation des fonds européens en soutien des projets et initiatives des quartiers prioritaires dans le cadre du programme opérationnel (Fonds Européen de Développement Régional- Fonds Social Européen) FEDER-FSE+ 2021/2027.

II - LA RÉGION OCCITANIE AGIT POUR CES QUARTIERS PRIORITAIRES EN MOBILISANT L'ENSEMBLE DES COMPÉTENCES ET POLITIQUES RÉGIONALES

A ce titre, une attention particulière leur sera donnée au nom de la justice territoriale et sociale dans l'ensemble des politiques régionales : emploi, formation, éducation-jeunesse, mobilité, culture, sports, santé, aménagement du territoire, transition écologique et énergétique.

MESURE 1 : AGIR POUR L'ÉDUCATION ET L'ORIENTATION DES JEUNES

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, le Plan Jeunesses 2023-2028 met en place des mesures visant à accompagner les jeunes collégien.ne.s, lycéen.ne.s, étudiant.e.s, élèves des Écoles Régionales de la Deuxième Chance, jeunes suivi.e.s en Missions Locales, apprenti.e.s, jeunes demandeurs d'emplois ou salariés, dans l'ensemble de leur parcours en termes d'éducation, d'orientation, mobilité, santé, logement, loisirs...

L'action ciblée sur ces quartiers doit permettre de mettre en synergie les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi, et l'action structurante des associations œuvrant au quotidien dans ces quartiers.

Ainsi, dans le cadre des priorités fixées dans le Plan Jeunesses régional 2023-2028, et en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) la présence régionale sera renforcée notamment avec des actions à destination des jeunes telles que :



- La mobilisation des Maisons de l'Orientation -dont l'une des trois est implantée au cœur du quartier Bellefontaine à Toulouse- et des Maisons de l'Orientation Mobile qui circulent sur l'ensemble du territoire régional avec une priorité dans les QPV, pour aller vers les jeunes qui ont le plus besoin d'accéder à l'information sur les métiers, et au conseil sur leur orientation,
- Les informations spécifiques sur l'accès aux stages avec la plateforme Id Stages,
- L'accompagnement plus spécifique dans le cadre de l'Appel à projet annuel « Et pourquoi Pas ? » : projets proposés par les lycées autour de l'égalité des chances et de la lutte contre les déterminismes sociaux pour favoriser l'accès des élèves vers le supérieur,
- La participation active aux différentes Cités Éducatives développées sur le territoire régional, en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),
- Les informations spécifiques sur le Revenu Écologique Jeunes qui permet aux jeunes de se lancer dans une formation verte ou d'être accompagnés sur un projet de création d'entreprise,

MESURE 2 : DÉMOCRATISER L'ACCÈS A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Afin de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur et réduire la fracture sociale dans les quartiers et notamment dans les Villes Universitaires d'Équilibre (VUE), la Région peut agir à différents niveaux. Elle pourra amplifier ses actions favorisant la réussite pour tous en soutenant notamment des projets qui mobilisent des étudiants pour accompagner des jeunes de quartiers prioritaires vers l'enseignement supérieur (parrainage, mentorat en lien avec l'engagement étudiant), qui favorisent l'ouverture des établissements d'enseignement supérieur à tous les publics ou toutes autres actions visant à lever les obstacles psychologiques, sociaux qui peuvent freiner l'accès des jeunes issus de milieux modestes aux formations post-bac.

Dans un contexte de mutations technologiques, sociales, environnementales, le dialogue « Science et Société » apparaît plus que jamais comme un socle majeur de la démocratie. En effet, face à la profusion d'informations et la multiplication des « fake news », il est essentiel de renforcer le lien entre la communauté scientifique et les différents publics afin de permettre à tous, dès le plus jeune âge, d'accéder aux savoirs et de développer leur capacité d'analyse. Au titre de sa compétence pour la coordination et le développement de la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI), la Région Occitanie soutient des actions de vulgarisation et de diffusion scientifique innovantes ou comblant une lacune de l'offre territoriale en privilégiant notamment les zones blanches ou les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Enfin, le rééquilibrage des territoires étant un axe majeur de la stratégie de soutien à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (ESRI), une démarche de co-construction de Schéma Local Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SLESRI) a été entreprise dans les 18 VUE. Le développement de l'offre de formation de proximité constitue un élément clé de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et contribue à lutter contre la reproduction sociale. La Région travaille ainsi en partenariat avec les acteurs de l'enseignement supérieur et les collectivités locales, pour que chaque territoire élabore une feuille de route ESRI partenariale avec tous les acteurs locaux dont les étudiants, les acteurs de l'économie locale, de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes du territoire (Crous, Missions Locales, Centre d'Information et d'Orientation (CIO)...), en cohérence avec les stratégies régionales, et prioritairement avec le Schéma Régional Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SRESRI 2022-2028).



MESURE 3 : FAVORISER L'ACCÈS A LA FORMATION ET A L'EMPLOI ET ACCOMPAGNER L'ENTREPRENEURIAT

En application de ses compétences en matière de formation et d'orientation, la Région mobilise les dispositifs du Plan Régional de Formation ainsi qu'une offre de service dédiée.

Dans le cadre du Plan Régional de Formation 2023-2026, les publics issus de quartiers prioritaires peuvent bénéficier de :

- Dispositifs pré-qualifiants : les Écoles de la Deuxième Chance (E2C), le dispositif Lectio de lutte contre l'illettrisme, le dispositif Projet Pro,
- Dispositifs qualifiants : Compétence + et parcours Qualifiant qui sont deux programmes de formations pour assurer la professionnalisation des demandeurs d'emploi.

De plus, la Région déploie une offre de services dédiés mobilisables pour les quartiers :

- L'accompagnement des acteurs sur la sensibilisation et le repérage des personnes en situation d'illettrisme grâce à l'action des Centres Ressources Illettrisme (CRIA),
- La lutte contre le décrochage scolaire au travers de l'animation régionale des Plateformes de Soutien Au Décrochage (PSAD) qui regroupent les autorités académiques et les acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion des jeunes (CIO), Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS),
- Mon Parcours Formation Métiers : un métier près de chez moi et qui me plaît !,
- Innov'emploi expérimentation : accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...
La Région peut soutenir des actions expérimentales pour améliorer l'orientation, la formation et l'accès à l'emploi du public quartier politique de la ville dans le cadre du dispositif Innov'emploi expérimentation (accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...).

La Région Occitanie intervient dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et en travail social 2023-2028 qui doit permettre de relever les défis du secteur, mieux orienter, mieux former les professionnels de demain, au plus près des besoins en emploi et des apprenants. La territorialisation de l'offre de formation sanitaire et sociale est présente dans la majorité des contrats de ville.

En application du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation SRDEII 2022-2028, la Région, en tant que pilote de la politique régionale en faveur de la création, de la transmission et de la reprise d'entreprises, a fait de cette politique une priorité. Elle accompagnera donc le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers « engagement 2030 ».

Engagée de longue date sur le développement de l'entrepreneuriat sur l'ensemble de son territoire, et plus spécifiquement dans les quartiers prioritaires via un Appel à Projet dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers, elle inscrira l'enjeu des quartiers comme l'une des priorités du dispositif qui sera mis en place en 2025 pour lever les freins à la création d'entreprise au même titre que sur d'autres territoires fragiles comme les Zones de Revitalisation Rurales (ZRR), les Zones de Massif et de Montagne (ZMM), et ce dans un souci de justice territoriale.



L'objectif sera de conforter la dynamique entrepreneuriale en proposant aux habitants des quartiers souhaitant entreprendre une offre combinant accompagnement et financement qui s'inscrit dans une démarche d'Entrepreneuriat Engagé.

Voté en Assemblée Plénière du 24 mars 2022, le Pacte pour l'embauche repose sur 2 axes : répondre à l'enjeu immédiat des métiers en tension et avec le Pacte Vert qui fait de la transition écologique et climatique un modèle de développement, adapter les compétences pour relever ces nouveaux défis.

Dans ce cadre, la Région, cheffe de file du développement économique, a pris l'initiative de coordonner des actions avec une quarantaine de premiers partenaires autour de trois grands objectifs : former les demandeurs d'emplois pour répondre aux besoins immédiats de l'économie, faciliter les transitions professionnelles et orienter les demandeurs d'emplois et les salariés en reconversion vers les métiers porteurs. Plusieurs actions labellisées Pacte pour l'Embauche concernent les quartiers prioritaires, en particulier l'initiative « un emploi en bas de chez moi » qui permet de rapprocher avec succès les employeurs en recherche de compétences et les habitants des quartiers.

MESURE 4 : FAIRE DE LA CULTURE UN OUTIL D'ÉMANCIPATION

Depuis son adoption lors de l'Assemblée Plénière du 16 décembre 2021, la Région met en œuvre sa nouvelle stratégie culturelle intitulée « 2022-2028, Stratégie Occitanie, pour une culture partout et pour tous ».

Cinq orientations majeures guident les actions de la Région :

- 1- Émanciper, pour que la culture continue de vivre auprès de tous les publics, et particulièrement auprès des publics les plus empêchés, en positionnant la jeunesse au cœur des priorités.
- 2- Relier, afin que chaque habitant de la Région puisse avoir accès, où qu'il se trouve, à des lieux et projets culturels :
 - Consolider les lieux et projets culturels de proximité sur un territoire aux forts contrastes démographiques et économiques tels que les quartiers prioritaires ; et encourager l'accès des habitants aux lieux et programmes avec notamment le lancement des Relais culturels, nouvelle appellation régionale,
 - Faciliter l'accès de tous aux formes les plus actuelles de la culture, développer un travail de médiation en direction des publics empêchés, et particulièrement envers des quartiers prioritaires.
- 3- Structurer les filières pour conforter l'emploi culturel tout en soutenant la création et les artistes ou auteurs.
- 4- Transformer et accompagner les acteurs vers une mise en œuvre de leurs actions respectueuses des impératifs de durabilité.
- 5- Réinventer pour anticiper les évolutions sociétales et culturelles et susciter des projets innovants. — la réalisation de résidences in situ,
 - la mise en place d'actions de médiation spécifiques : visites d'expositions, découvertes des métiers, éducation aux images...



La Région est membre de plusieurs établissements culturels qui œuvrent déjà envers les publics empêchés et plus particulièrement les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces différentes actions sont amenées à être reconduites et demandent à être amplifiées voire généralisées comme par exemple :

Enfin, de façon globale, une attention particulière est portée à la question des publics dans l'ensemble des dispositifs d'intervention culture de la Région Occitanie : les opérateurs bénéficiant d'aides régionales sont ainsi sollicités pour élaborer une stratégie de renouvellement des publics dans la perspective d'une plus forte inclusion sociale.

MESURE 5 : SOUTENIR LE SPORT POUR TOUS

Le 15 décembre 2022, la Région a voté sa nouvelle politique sportive régionale se fixant notamment pour objectif, dans le cadre du Pacte Vert régional, d'être une région plus inclusive en favorisant la pratique sportive pour les publics qui en sont le plus éloignés à travers la lutte contre les déterminismes culturels, sociaux ou territoriaux, et en améliorant l'accessibilité des installations sportives.

Ainsi, la Région accompagne les clubs issus de QPV en charge de jeunes de moins de 21 ans dans leur projet d'acquisition de petits matériels à travers le dispositif « Club, Occitanie Sport pour Tous ». Certains clubs, parmi les plus structurants et dynamiques, sont également accompagnés au titre du dispositif « Club, Occitanie, Ambassadeur Sport ». Comme l'ensemble des clubs, ils sont également tous signataires de la « Charte régionale pour une pratique sportive éco-responsable, égalitaire et inclusive ».

S'appuyant sur des études démontrant un nombre d'équipements sportifs généralement inférieur à la moyenne dans les QPV, la Région a également prévu, pour ces espaces publics spécifiques, la majoration de ses taux d'intervention ou de ses assiettes éligibles dans l'accompagnement de certains projets de construction ou de rénovation des installations sportives.

MESURE 6 : AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET L'HABITAT

La Région interviendra dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie et de leurs Programmes Opérationnels, y compris avec les Fonds européens. Elle est notamment attentive aux besoins de création/adaptation/modernisation des équipements des quartiers, souvent déficitaires.

Dans ce cadre, elle mobilise l'ensemble de ses politiques régionales de droit commun en investissement ce qui se traduit notamment par des politiques/dispositifs adaptés aux besoins des quartiers : dispositifs Vitalité des territoires, construction ou rénovation des installations sportives, d'équipements culturels, construction de Maisons ou Centres de Santé, équipements touristiques, Pass Commerce de Proximité, dispositif friches ...

En lien avec les orientations validées dans le cadre du Plan Habitat Durable, en matière de logement, la Région intervient prioritairement :

- pour accompagner, dans les centres dégradés anciens des petites villes, les communes dans le développement de leur offre de Logement communal locatif à vocation sociale, (hors métropoles et communes de + de 5000 hbt),
- pour soutenir la Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux (ROLLS) dans le cadre des conventions ANRU.



Alors que les habitants des quartiers prioritaires sont en première ligne face à la précarité énergétique mais aussi sur le front du réchauffement climatique, la Région est particulièrement attentive à la rénovation énergétique des logements dans ces quartiers, à celles des équipements publics, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur au travers de son dispositifs « désimpermeabilisation/renaturation des espaces publics et des cours d'école ».

La Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre dans les quartiers prioritaires.

Concernant les opérations de renouvellement urbain, elle sera attentive aux politiques de relogement ainsi qu'à la qualité architecturale et environnementale des nouveaux programmes.

Les engagements prévisionnels en investissement déjà pris dans le cadre des Conventions NPNRU sont confirmés mais peuvent le cas échéant être révisés, soit sur demande des territoires soit sur proposition de la Région, en accord avec les partenaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des projets.

Enfin, la Région appelle l'État à exonérer de TVA les travaux d'urgence à entreprendre sur les copropriétés dégradées, notamment concernant les copropriétés du quartier Pissevin dans le cadre de l'Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées d'Intérêt National (ORCOD-IN) coordonnée par l'Établissement Public Foncier (EPF) Occitanie.

MESURE 7 : ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGETIQUE

Accompagner la transition écologique et énergétique des quartiers est une priorité régionale. En lien avec la précédente mesure, le Plan Habitat Durable voté le 14 décembre 2023 propose différentes actions en direction des quartiers prioritaires :

- Accompagner la phase de concertation des projets d'aménagement notamment de renouvellement urbain avec les acteurs citoyens, associations de quartier, architectes, paysagistes, aménageurs, bailleurs et un appui expert des partenaires du Plan Habitat Durable (AREC, ARAC, Envirobat Occitanie, Ad'Occ, CRESS, Ordre des Architectes),
- Encourager les projets d'habitats participatifs partagés inclusifs pour les quartiers prioritaires (aide à l'ingénierie) dans le cadre d'un appel à projets opérationnel à l'été 2024,
- Massifier la mobilisation du FEDER pour la rénovation énergétique des logements sociaux dans les quartiers en lien avec les bailleurs,
- Soutenir des formations servicielles de type conciergerie essentielle au dialogue avec les habitants des quartiers et à la prise en compte de leurs besoins.

Dans le cadre de la stratégie régionale pour l'essor de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) approuvée en 2022, la Région a pour objectif de contribuer à la réussite de la transition écologique et énergétique (TEE) de son territoire par l'information, la sensibilisation et l'éducation de tous les publics (notamment les publics jeunes et lycéens) au travers d'actions éducatives qualitatives et par l'accompagnement des territoires de projet et des réseaux d'acteurs de l'EEDD. Chaque territoire, administratif ou de projet, et notamment les quartiers prioritaires, peut devenir le périmètre ou le lieu d'une action d'EEDD.



MESURE 8 : DÉVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITÉ DANS LES QUARTIERS

La Région Occitanie est cheffe de file de la politique des mobilités sur son territoire. Elle a créé liO, le service régional de transport public regroupant le train, le car, le transport à la demande, le transport scolaire, les transports alternatifs et les mobilités douces et actives.

Les mobilités douces, les transports alternatifs et le désenclavement des quartiers sont des enjeux prioritaires de la politique régionale des mobilités et elle invite les autres Autorités Organisatrices de la mobilité (mobilité urbaine / métropoles, agglomérations, ...) à poursuivre ensemble cette priorité et à envisager des solutions partagées ou concertées.

D'ores et déjà, afin d'encourager les mobilités douces des jeunes d'Occitanie et des quartiers prioritaires, elle offre aux 12-26 ans la gratuité par l'usage des trains et des cars via le dispositif « +=0 ».

En application de la loi d'Orientation des Mobilités régionales LOM, la Région en partenariat avec les acteurs de la mobilité établit un plan d'action pour définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce plan aura 2 vocations : définir les conditions de conseil et accompagnement individualisé à la mobilité et prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.

III – LA RÉGION OCCITANIE CONFIRME SON SOUTIEN SPÉCIFIQUE AU TISSU ASSOCIATIF, ESSENTIEL AU BIEN VIVRE ENSEMBLE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Les associations sont des acteurs essentiels du Bien vivre ensemble dans ces quartiers, en première ligne auprès des habitants, aux côtés et parfois à la place des services publics quand ils sont défaillants. Les associations peuvent jouer un rôle majeur de solidarité, d'émancipation, de promotion de l'égalité des chances réelle et de lutte contre tout type de dérives.

Dans le cadre de sa politique en faveur des associations, la Région promeut le respect de l'égalité des droits et des chances pour construire un territoire, une société, où chaque citoyen et citoyenne est considéré et trouve sa place : peu importe son âge, son sexe, son orientation sexuelle, son lieu d'habitation, son handicap ou encore son origine.

Cette action volontariste passe notamment au travers des dispositifs suivants :

- L'Appel à projet pour un territoire Occitanie plus inclusif et solidaire,
- Des dispositifs à destination des jeunes : Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Égalité, Concours Régional Discrimétrages, Premiers départs en vacances, Sac Ados, Appels à Projets Génération Égalité, Génération santé, Santé Mentale et Bien-être.

Afin d'accompagner les acteurs des quartiers prioritaires dans la lutte contre le racisme, la Région met à leur disposition « la plateforme de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » destinée aux professionnels, formateurs, éducateurs, animateurs.



En complément, dès 2016, la Région Occitanie a décidé d'apporter un soutien spécifique aux associations agissant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Depuis 2017, ce sont ainsi plus de 1 000 associations qui ont été accompagnées dans les quartiers, pour un montant d'aide de près de 23 M€, faisant de la Région un partenaire essentiel pour pérenniser leur action de proximité auprès des habitants.

Pour la nouvelle génération de contrats de ville « Quartiers Engagements 2030 », la Région Occitanie reconduit ce dispositif, sur la base des nouvelles orientations suivantes :

- Un soutien prioritairement ciblé sur les actions en direction des jeunes et de femmes, qui jouent un rôle essentiel de cohésion et d'émancipation dans les quartiers,
- Une aide modulée en fonction des priorités régionales,
- La volonté d'encourager, en partenariat avec les Départements qui le souhaitent et avec le tissu associatif local, des programmes de médiation à destination des publics jeunes collégiens, lycéens ou jeunes apprenants à proximité des établissements scolaires ou de formation, y compris en dehors des temps scolaires ou d'études. Cette action tiendra compte de l'évaluation de l'action expérimentale menée en partenariat avec le Conseil Départemental du Gard sur le quartier de Pissevin à Nîmes,
- Une incitation forte aux partenariats entre associations au sein du quartier, afin de réunir leurs différentes compétences (médiation, sport, culture, ...) autour d'objectifs partagés.

Les modalités de mise en œuvre de ce dispositif seront arrêtées par la Commission Permanente de manière complémentaire aux dispositifs de droit commun, avec un objectif de simplification pour l'usager reposant notamment sur la dématérialisation des demandes, une aide régionale globalisée sur l'ensemble du programme d'actions de l'association plutôt qu'allouée action par action, la possibilité de Conventions Pluriannuelles d'Objectif pour certaines associations particulièrement structurantes, ...

Annexe 5 | Les orientations de la CAF de l'Hérault



La Caf de l'Hérault pourra mobiliser des moyens financiers (sous réserve des fonds disponibles) pour accompagner les projets au titre du droit commun. Pour être retenus par la Caf les projets devront principalement concerner les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité et de l'animation de la vie sociale, champs de compétence de la Caf.

Priorité sera donnée aux projets visant à :

- **Pérenniser et développer une offre d'accueil petite enfance adaptée** pour favoriser l'accès aux familles modestes ou confrontées au handicap d'un jeune enfant, pour contribuer à lever les freins pour l'insertion socio-économique des familles et des mono parents (offre d'accueil réactive pour permettre aux familles de répondre rapidement à des offres de formations / d'emploi mais aussi permettre un répit parental pour prévenir d'éventuelles violences psychologiques et/ ou physiques, ...),
- **Accompagner les parcours éducatifs des enfants et des jeunes** (hors temps scolaire) : faciliter l'accès aux loisirs des enfants et des jeunes, soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants, aux jeunes et dynamiser les départs en vacances; accompagner et valoriser les projets portés par les adolescents et jeunes afin de les soutenir dans leur parcours d'accès à l'autonomie ; renforcer la présence éducative numérique et renouveler les modalités de contact avec les jeunes pour favoriser leur engagement citoyen, renforcer et soutenir les lieux "ressources" pour les jeunes.
- **Valoriser le rôle des parents, maintenir le lien avec leurs enfants** et contribuer, ainsi, à prévenir les difficultés rencontrées avec et par leurs enfants : accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants notamment les adolescents pour des projets hors temps scolaires ; renforcer la visibilité et la structuration de l'offre parentalité et développer des lieux ressources parentalité
- **Développer et/ou maintenir les équipements d'animation de la vie sociale** (centres sociaux et espaces de vie sociale).

Les projets élaborés en concertation ou prenant appui sur des équipements structurants tels que les Espaces de Vie Sociale et les Centres sociaux seront prioritaires.

Pour rappel, les projets déposés seront instruits sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- Répondre aux orientations de la Caf présentées ci-dessus
- Être portés par des acteurs ancrés sur le territoire d'intervention ou travaillés en partenariat avec les acteurs locaux.
- Proposer des actions structurantes et pérennes à destination des habitants du territoire.
- Travailler en co-construction en amont avec les habitants, les partenaires du quartier, et la chargée de conseil et de développement de la Caf du territoire.
- Répondre à un diagnostic de territoire.
- Présenter des cofinancements solides.

/!\ Pour rappel, les projets visant des objectifs relevant des domaines de la santé, de la culture, de l'insertion socio-professionnelle ou encore de l'apprentissage du français ne seront pas recevables. Ces domaines se situent hors champs de compétence de la Caf.

Les porteurs de projets souhaitant déposer des dossiers dans le cadre des dispositifs CLAS et REAAP devront également répondre aux appels à projets lancés par la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault à travers la plateforme ELAN. L'instruction de ces dossiers fait l'objet de calendriers spécifiques qui seront communiqués par la Caf par mail.

Annexe 6 | Les orientations de la Direction Régionale des Affaires Culturelles



La Direction Régionale des affaires Culturelle poursuit les orientations jusqu'alors tenues en matière d'engagement pour :

- La défense du droit d'accès à la culture et des droits culturels ainsi que la lutte contre les inégalités dans ces domaines ;
- Le développement de l'Éducation Artistique et Culturelle, dans l'objectif de mobiliser 100% des jeunes en âge de scolarisation.

Pour rappel, il y a 3 mesures antérieures sur la culture faisant office d'enjeux de développement des publics :

- L'accès aux pratiques musicales (Demos, Orchestre à l'école et autres démarches en lien avec les conservatoires, les écoles de musique...),
- L'inclusion numérique et la culture numérique (Micro folies, Fablab...),
- La mobilisation des grands équipements culturels en vue d'une approche participative des habitants (ex : un musée qui monte une expo avec les habitants des QPV comme commissaires d'exposition...). La contractualisation État/Collectivités pour le développement des publics.

Au-delà, il y a dans les QPV un axe de travail possible autour des pratiques langagières (illettrisme, alpha, FLE) par la culture, les pratiques artistiques, la découverte du patrimoine (la lecture, le chant...), dispositifs existants en lien avec la politique de la ville : La caravane des dix mots, C'est mon Patrimoine.

Le ministère met en avant l'éducation à l'image et aux médias, aux fausses-informations (résidences de journalistes...). Des dispositifs en découlent « Passeurs d'Images », appel à projets EMI (Éducation aux Médias de l'Information)...

il pourrait y avoir une « entrée culturelle » plus précise car Béziers dispose de nombreux équipements culturels, un théâtre municipal, le théâtre des Franciscains actif, en direction des jeunes, un CRD (conservatoire), une médiathèque, un cinéma d'art et d'essai, une salle de concerts, des musées, un ciné-club, une micro-folie en devenir.

Concernant l'axe 1 du contrat de ville « Éducation, jeunesse et réussite éducative » :

1.1) Orientations

- **Faciliter l'accès aux ressources éducatives pour les habitants des QPV au vu des équipements culturels de droit commun existant sur la Ville de Béziers et l'Agglomération ;**
- **Renforcer les parcours culturels concourant à la découverte des lieux et des pratiques artistiques ainsi que l'accès aux connaissances.**



1.2) Objectifs opérationnels

- **Renforcer la présence artistique au sein des territoires** : résidences, implantation d'artistes –ateliers, espaces, infrastructures gérées par les bailleurs sociaux, mobiliser les équipements scolaires, sportifs sur des pratiques partagées. *Le corollaire côté population est* : augmenter la proximité culturelle et artistique auprès des habitants, favoriser le fait de les rendre acteurs, multiplier les expériences...

- **Assurer une continuité éducative pour les habitants** : mise en œuvre d'une approche connue et concertée sur l'ensemble des temps des jeunes, lien avec les PEDT pour une approche croisée, liens avec la CAF autour de la parentalité (REAP) et de l'autonomie du jeune, liens CCAS, approche des jeunes en rupture éducative Mission locale des jeunes... Parcours adultes sur l'éducation tout au long de la vie, appropriation des équipements culturels : médiathèque, musées, sites... Corollaire population : rendre autonome les habitants dans l'accès à la culture, permettre des parcours de découverte, d'éducation, formation, remobilisation, préprofessionnalisation. Approche intergénérationnelle, accompagnement des parcours de vie...

- **Favoriser l'approche participative des habitants** : impliquer les habitants dans la vie culturelle et artistique en lien avec les instances de programmation, de diffusion. Soutenir des événements participatifs où les habitants sont associés aux choix, aux projets des lieux, événements, structures et opérateurs artistiques et/ou patrimoniaux. Corollaire population : engager les habitants dans la culture, produire un effet ascendant, contribuer à la construction de la citoyenneté par l'art, le patrimoine, la culture.

Pour rappel, ci-après les nouvelles mesures culturelles de « Quartiers 2030 » :

- Étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques dans les quartiers, procédure en cours d'élaboration avec les collectivités concernées, après sélection ;

- Développer de nouveaux partenariats entre les établissements culturels et les collectivités ou structures œuvrant en QPV, notamment pour initier des « temps d'accueil créatifs pour les jeunes », avec ou sans hébergement pendant les vacances scolaires en cours d'année. Concertation à envisager avec les labels et équipements structurants et les organismes en charge de la mise en place de colonies (éducation populaire, CMCAS/Secours populaire -Copains du Monde-) à partir du référentiel relatif aux colonies artistiques (en attente) ;

- Encourager l'utilisation du Pass-Culture par les jeunes bénéficiaires en QPV en mobilisant les acteurs de l'accompagnement de la jeunesse ;

- Résidences Ateliers Médicis dans les QPV, initiative à mettre en œuvre lorsque l'opportunité se présente, en lien avec les équipements de proximité, les écoles d'art et d'enseignement supérieur.

Annexe 7 | Engagements de la Banque des Territoires en faveur des Contrats de Ville (CDC)



Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- D'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;

- De favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;

- De soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance.

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'État relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;

- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;

- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Annexe 8 | Le programme entrepreneuriat quartiers 2030 (BPI France)



Une augmentation sans précédent des moyens confiés par l'État et la Caisse des Dépôts à Bpifrance pour développer avec ses partenaires l'entrepreneuriat dans les quartiers

Paris, le 27 octobre 2023 – Bpifrance se félicite du lancement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » par le Gouvernement, à l'occasion du Comité Interministériel des Villes (CIV), auquel a participé Nicolas Dufourcq, Directeur général de Bpifrance.

Doté de 456 M€ sur quatre ans par l'État et la Banque des Territoires, ce programme, porté par Bpifrance, s'inscrit dans les ambitions du plan Quartiers 2030 et permet de poursuivre et d'intensifier les actions de soutien menées par Bpifrance envers les entrepreneurs des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Depuis 2019, le programme *Entrepreneuriat pour tous*, déployé par Bpifrance grâce au soutien de l'État et de la Banque des Territoires, a permis de détecter et de sensibiliser plus de 50 000 personnes, de soutenir la création de plus de 13 500 entreprises et d'accélérer de plus de 2 500 projets d'entrepreneurs dans les quartiers prioritaires. Par ailleurs, l'engagement de plus 1 000 partenaires locaux a permis de couvrir plus de 840 quartiers prioritaires (soit 30% de plus qu'en 2019).

Fort de ce succès, il a été décidé de renforcer les actions menées par Bpifrance afin d'incarner l'axe entrepreneurial de l'ambition « Quartiers 2030 » du gouvernement à travers le programme « **Entrepreneuriat Quartiers 2030** ». En lien étroit avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance mobilisera l'ensemble de ses partenaires, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa afin d'accompagner les projets entrepreneuriaux dans ces territoires. Afin de renforcer encore la mobilisation de l'ensemble des acteurs, **une nouvelle gouvernance** de l'entrepreneuriat dans les quartiers sera mise en place par l'État avec la création du collectif national des Entrepreneurs Quartiers 2030 et de comités locaux dans les territoires volontaires.

Avec ce programme Entrepreneuriat Quartiers 2030, **doté de 456 M€** sur quatre ans :

- La mobilisation des pouvoirs publics (État et Banque des Territoires) en faveur des actions de soutien à l'entrepreneuriat dans les Quartiers, portées par Bpifrance avec l'ensemble de ses partenaires, a plus que doublé.
- Cette mobilisation renforcée va permettre à Bpifrance de tripler les financements spécifiques dédiés aux entrepreneurs des Quartiers.
- Au total, grâce aux différentes solutions financières déployées par Bpifrance avec ses partenaires (banques, fonds d'investissement, Réseaux de financement de la création...) se sont près de **2,3Md €** de financement qui pourront être levés par les entrepreneurs des Quartiers dans les 4 prochaines années.



Ce programme s'articule autour de trois axes, déclinant les objectifs à atteindre pour 2027 :

1) Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers

Il s'agit d'« aller vers » les habitants (notamment les jeunes et les femmes) afin d'assurer un maillage fin des quartiers avec une action proactive pour détecter les porteurs de projets et les entrepreneurs (500 000 personnes d'ici 5 ans).

Pour se faire, trois dispositifs sont à disposition des territoires :

- **Les CitésLab**, relais humains dédiés à la détection et à la préparation des porteurs de projets. Objectifs à horizon 2027 : 200 CitésLab ; 70 000 personnes détectées ; 1 100 quartiers couverts
- **Les Bus Entrepreneuriat pour Tous**, permettant de toucher les populations sur leur lieu de vie. Objectifs à horizon 2027 : 40 Bus Entrepreneuriat Pour Tous ; 60 000 personnes détectées ; 1 300 quartiers couverts
- **Les Fabriques à Entreprendre - Carrefours de l'Entrepreneuriat**, lieu unique réunissant les solutions pour les porteurs de projets et créateurs d'entreprises. Objectifs à horizon 2027 : 40 Carrefours ; 80 000 personnes sensibilisées et détectées

Par ailleurs afin de transformer les représentations, infuser la culture entrepreneuriale dans les quartiers de la politique de la ville et accélérer la connaissance et l'accès aux solutions pour entreprendre au plus près des territoires, le programme prévoit des actions communication déclinées avec l'ensemble des partenaires au plus proche des territoires tel que « la Tournée Entrepreneuriat pour Tous » ou le Concours Talents de Cités.

En complément de ces actions, Bpifrance déploiera l'ensemble de ces actions permettant de faciliter l'accès à l'ensemble des solutions d'accompagnement via son site Bpifrance-creation.fr et « **MON PASS CREA** ».

2) Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les Quartiers

Afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des entrepreneurs dans toute leur diversité (phase de vie, secteurs, ambitions...), Bpifrance propose un ensemble de nouveaux dispositifs de financement dédiés permettant de déployer près de **600 M€** de nouveaux fonds (en subvention, prêts et fonds propres) via :

- Le renforcement des actions des Réseaux du collectif Cap Créa pour adapter leur **accompagnement** à la nature du besoin des entrepreneurs. Objectifs à horizon 2027 : 50 000 *accompagnements renforcés Réseaux*.
- Un **nouveau Prêt d'honneur Quartiers** déployé par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa, pour répondre massivement aux besoins de fonds propres des créateurs. Objectifs à horizon 2027 : 30 000 *Prêts d'Honneur*.
- Des actions renforcées en soutien aux projets innovants, grâce au programme French Tech Tremplin avec une **nouvelle Bourse French Tech Quartier** favorisant l'émergence de start up ambitieuses. Objectifs à horizon 2027 : 1 000 *projets innovants accompagnés et financés*.

- Un nouveau **prêt bonifié Flash**, (100% digital) à destination des **TPE** de plus de 3 ans. *Objectifs à horizon 2027 : 3 000 TPE financées 150 M€ de prêts accordés.*
- Un nouveau **Fonds de fonds en investissement qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces**, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise. *Objectifs à horizon 2027 : Total levés 200 M€.*
- Enfin, afin de faciliter l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers ces solutions spécifiques ou vers les financements de droits communs (micro-crédit, financement bancaires, fonds propres), une équipe **Fast Track to Cash** sera mise en place par Bpifrance. *Objectifs à horizon 2027 : 2 500 entrepreneurs à fort potentiel accompagnés dans leur recherche de financement.*

En complément Bpifrance mobilisera avec ces partenaires l'ensemble des dispositifs de droit commun (notamment via la garantie bancaire) permettant d'ici 2027 d'accompagner et de financer **100 000 entrepreneurs dans les quartiers**.

3) Déployer une offre d'accompagnement d'excellence pour les entrepreneurs à potentiel

Ces dernières années, le développement de la culture entrepreneuriale, ainsi que le déploiement de dispositifs d'excellence ont permis l'émergence de jeunes entreprises à fort potentiel issues des QPV. Si des progrès sont notables, ils n'annulent en rien les « plafonds de verre » qu'elles rencontrent parfois.

Pour permettre aux projets les plus ambitieux de se déployer dans les quartiers plusieurs leviers actionneront leur passage à la vitesse supérieure.

- Les **accélérateurs** : Émergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. *Objectifs à horizon 2027 : 420 promos et 8 000 entrepreneurs à potentiel accélérés.*
- Des **nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation** pour répondre à des besoins particuliers : Accès aux marchés / Comex de poche. *Objectifs à horizon 2027 : 2 000 entrepreneurs à potentiel renforcés à l'aide du dispositif.*

« Après bientôt cinq ans de soutien aux dynamiques entrepreneuriales des territoires prioritaires aux côtés de nos partenaires, Bpifrance est très fière d'engager avec l'État et la Banque des territoires cette nouvelle étape « Entrepreneuriat Quartiers 2030 ». Il y a en France et particulièrement chez les jeunes des Quartiers populaires une très forte volonté d'entreprendre avec parfois une difficulté à passer à l'acte. Notre mission chez Bpifrance est d'accompagner cette dynamique et de casser toute forme de déterminisme social territorial ou généré. Notre ambition : donner à tous ceux qui le souhaitent toutes les chances de réussir et la fierté d'entreprendre. » *Nicolas Dufourcq, Directeur général de Bpifrance.*

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr - Suivez-nous sur X (ex-Twitter) : @Bpifrance - @BpifrancePresse



Le Département de l'Hérault confirme son engagement dans les champs d'action des contrats « quartiers engagements 2030 » par la mobilisation de ses crédits de droit commun et de ses politiques volontaristes pour accompagner les projets s'inscrivant dans ses compétences et priorités.

Les dispositifs mis en oeuvre visent à organiser le maillage territorial afin de garantir l'accessibilité aux droits et aux services pour tous.

Au travers du déploiement de ses politiques publiques et par son rôle de chef de file de l'action sociale, le Département s'inscrit pleinement dans la dynamique de prévention des inégalités sociales et de lutte contre la pauvreté qui croise les enjeux de la politique de la ville.

Le Département, garant des solidarités territoriales

Au titre de cette compétence, le Département affirme sa volonté de contribuer à la cohésion et au développement équilibré des territoires en apportant un soutien adapté à chaque collectivité dans un contexte de transitions écologiques, numériques et citoyennes.

Le Département, chef de file de l'action sociale et de l'insertion

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) du 13 août 2015 a réaffirmé le rôle du Département en tant que chef de file de l'action sociale et du développement social.

En tant que garant de la cohérence de cette politique publique, le rôle du Département est de rechercher, avec ses partenaires, le bon niveau de coordination et de complémentarité pour une action sociale plus efficace, plus réactive et plus inclusive.

Dans un contexte d'accroissement des besoins sociaux, l'objectif commun est l'optimisation des ressources et des moyens.

Ainsi, le Département, par son rôle en faveur des solidarités territoriales et sa position de chef de file de l'action sociale et de l'insertion, contribue aux enjeux de la politique de la ville déclinés selon les 4 axes prioritaires suivants :

1/ L'emploi, l'insertion et l'entrepreneuriat :

Dans le cadre de sa compétence obligatoire, le Département via son pôle des politiques d'insertion (PPI) participe à l'élaboration des politiques publiques et leurs mises en oeuvre dans les domaines relatifs à l'insertion et à l'Économie Sociale et Solidaire, en y impliquant les allocataires du RSA dans leur construction, par l'intermédiaire des comités participatifs RSA.

Deux documents stratégiques ont été renouvelés par l'assemblée départementale en 2022 :

- ⇒ Le Programme Départemental d'insertion (PDI) qui définit la feuille de route des politiques d'insertion du Département
- ⇒ Le Pacte Territorial pour l'insertion (PTI) qui formalise un accord de partenariat entre le Département de l'Hérault et les institutions et collectivités concernées par l'insertion des personnes en situation d'exclusion, pour coordonner et mettre en cohérence les dispositifs d'insertion de chacun et définir un cadre commun d'intervention.

Le Département a fait évoluer son offre d'insertion qui repose essentiellement sur la notion de « prise en charge globale » des personnes. Il adapte son intervention aux plus près des besoins des populations et des territoires avec la mise en oeuvre de dispositifs pour retrouver le chemin de l'emploi, notamment dans le cadre de l'Accompagnement Intégré.

La nouvelle politique santé au sein du PPI tient compte des changements dans la typologie des publics ces



dernières années pour favoriser le retour à une activité : précarité accrue, mobilité difficile, problèmes de santé...

Pour soutenir les initiatives qui s'inscrivent dans des dynamiques territoriales génératrices d'emplois, le Département se mobilise sur l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (3 projets de territoire en cours). Il s'agit d'un des 13 engagements de mandature du Président.

De plus, le Département accentue son action dans le développement durable en mettant en oeuvre son nouveau Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) et fait de sa commande publique un levier d'insertion socio professionnelle et de développement économique local à travers les clauses sociales d'insertion et les marchés réservés aux publics éloignés de l'emploi.

2/ L'éducation et la jeunesse :

Au titre des missions de la Protection maternelle et infantile (PMI) et de l'Aide sociale à l'enfance, le Département s'engage fortement dans l'éducation et le soutien à la parentalité :

Les services de PMI organisent sur les territoires des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans, ainsi que des activités de planification familiale (centres de santé sexuelle) et d'éducation familiale. Ils jouent également un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants : instruction des demandes d'agrément des assistantes maternelles, réalisation d'actions de formation, surveillance et contrôle des assistantes maternelles ainsi que des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Enfin, l'axe préventif est fortement investi : soutien aux lieux d'accueil enfants parents (LAEP), actions de prévention précoce aux domiciles des familles (appui parental, accompagnement par des techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF)). Les professionnels de la PMI sont également engagés dans prise en charge des mineurs en danger.

Les services sociaux du Département, au titre de la mission aide sociale à l'enfance, assurent une intervention de proximité auprès des enfants et des parents par le repérage et l'accompagnement socio-éducatif des situations familiales fragiles.

Le Département finance des mesures d'accompagnement éducatif renforcé au domicile parental.

Il veille à la protection des mineurs en danger en proposant des lieux d'accueil collectif ou familiaux pour les enfants à protéger.

Le Département s'implique dans les instances techniques des programmes de réussite éducative (PRE) : les services sociaux territorialisés coopèrent étroitement avec les équipes des PRE dans l'intérêt des enfants et au plus près des familles. Il s'engage fortement dans le champ de la prévention et du soutien à la parentalité par le financement d'actions mises en oeuvre par le secteur associatif et les acteurs locaux (lieux d'écoute et de parole parents-enfants, actions collectives visant à soutenir les compétences parentales).

Le schéma Enfance et Famille adopté pour la période 2024-2028 définit les orientations fondamentales :

- ⇒ la prévention de la dégradation des situations familiales, en matière d'éducation, de santé, de conditions de vie,
- ⇒ la protection des mineurs, confiés ou suivis au domicile des parents,
- ⇒ l'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs. Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (SNPPE), le Département renforce son action afin de prévenir les sorties sèches (sans projet d'insertion) des jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance.

Véritable outil de lutte contre les inégalités, ce schéma engage les acteurs à investir le plus précocement possible le champ de la prévention et à veiller à la cohérence et la lisibilité des parcours des enfants, y compris en matière de santé.

La politique jeunesse du Département : une politique volontariste en direction des jeunes âgés de 11 à 25 ans



Le Département mobilise de nombreux dispositifs en faveur des jeunes afin de :

- ⇒ soutenir l'engagement, les initiatives et la citoyenneté : accueil et coordination des services civiques, aide aux projets citoyens (CAP Jeunes), encadrement des travaux d'étudiants, d'apprentis, de stagiaires, de volontaires.
- ⇒ faciliter leur prise d'autonomie et leur insertion sociale et professionnelle : mesures d'aide financière à l'installation, au permis de conduire, aux brevets non professionnels, aides individuelles et collectives du Fonds d'aide aux jeunes (FDAJ) pour les jeunes en situation de précarité, programmes de découverte des métiers de la collectivité et des partenaires.

Le Département soutient également les territoires et les acteurs locaux mobilisés sur les politiques jeunesse :

- ⇒ structuration d'un réseau départemental « Jeun' Hérault » fédérant les acteurs associatifs et institutionnels.
- ⇒ engagement au côté des associations, collectivités partenaires et organismes éducatifs par un soutien financier aux initiatives.

Sur le champ de l'éducation, le Département met en oeuvre une politique ambitieuse en direction des collégiens, en lien avec les acteurs et partenaires de premier plan. Celle-ci s'inscrit dans le prolongement de l'action de l'Éducation nationale pour soutenir les programmes pédagogiques (actions éducatives territorialisées) et améliorer les conditions d'accueil des élèves : restauration scolaire de qualité, aménagement des bâtiments, rénovation du patrimoine, consommation d'énergie et politique d'équipement harmonisée.

3/ L'accès aux droits fondamentaux et le lien social

L'action sociale du Département

La politique départementale promeut le changement, la cohésion et le développement social par une approche individuelle et collective. Elle participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement.

Le Département met en oeuvre des dispositifs d'accompagnement des personnes et des familles grâce au maillage des 6 maisons départementales des solidarités (MDS) qui déploient 36 services territoriaux des solidarités (STS) afin d'accueillir et accompagner les publics en proximité. Le Département soutient également l'action des partenaires qui oeuvrent aux côtés des services pour accompagner les publics dans l'accès aux droits et la lutte contre la fracture numérique, la solidarité alimentaire, la redynamisation sociale et la citoyenneté.

Le Département a structuré sur les territoires les réseaux de premier accueil social inconditionnel de proximité (PASIP) favorisant l'interconnaissance et les synergies entre tous les acteurs accueillant le public afin de faciliter les parcours d'accès aux droits, partager l'analyse de besoins sociaux et coconstruire des réponses adaptées aux réalités des bassins de vie.

Dans le cadre de l'élaboration de son schéma départemental d'action sociale 2023-2028, le Département prend le cap des mutations du contexte social et environnemental ; les trois formes de transitions à l'oeuvre, environnementale, numérique et citoyenne, ont été au coeur de l'élaboration des orientations de ce schéma.

Le Département conduit une politique sociale en faveur de l'accès et du maintien dans le logement à travers différents dispositifs : le Fonds solidarité logement, la prévention des expulsions locatives, le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), auquel tous les partenaires concernés sont invités à contribuer.

Le Département accentue son action dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique, en développant à partir de 2024 un service local d'information sur la maîtrise de l'énergie (SLIME) à destination



des locataires et des propriétaires occupants en situation de précarité énergétique. L'objectif est d'intensifier le repérage, l'orientation et l'accompagnement des ménages confrontés à ces difficultés.

La politique en faveur de l'autonomie

La Maison départementale de l'autonomie (MDA) porte l'ensemble des missions en direction des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes handicapées. Afin de renforcer la proximité de ses actions, la MDA déploie 3 services départementaux de l'autonomie (SDA) sur le territoire.

Le schéma départemental de l'autonomie 2023-2027 est le reflet des enjeux actuels et s'adapte au contexte d'évolution de la prise en charge et de la couverture de la perte d'autonomie :

- ⇒ l'accent mis sur le maintien à domicile pour anticiper et accompagner la perte d'autonomie,
- ⇒ le renforcement d'une offre spécifique à destination des personnes atteintes de troubles psychiques ou de celles en situation de handicap vieillissantes,
- ⇒ un soutien en faveur des aidants et des solutions de répit,
- ⇒ une communication fluidifiée avec les partenaires et en direction des usagers.

Une politique culturelle et sportive visant à renforcer le lien social

La politique culturelle

La politique culturelle départementale 2023-2028 se décline dans les schémas de la lecture publique, de la culture et des archives, du patrimoine, de l'enseignement et des pratiques musicales, pour répondre à des enjeux communs : conserver et transmettre ; éveiller et émanciper ; soutenir et coconstruire.

Elle promeut une démarche de co-construction de projets culturels et artistiques en lien avec les citoyens en situation de vulnérabilité, les acteurs culturels et les territoires dans une dynamique partenariale du « Faire avec ». Il s'agit d'inscrire la création et la culture au coeur des enjeux de la vie citoyenne. Les axes forts de ce schéma se déclinent autour de la nécessité de faire converger :

- ⇒ l'accès du plus grand nombre à la culture et à la création,
- ⇒ la construction de parcours et de pratiques par l'Éducation Artistique et Culturelle,
- ⇒ la solidarité avec les créateurs professionnels et émergents, les territoires et les lieux de fabrique en favorisant la permanence artistique.

La politique sportive

Le Département s'engage au titre des politiques sportives, composantes essentielles du bien-être, de la santé, et des cohésions sociales et territoriales. Sa politique sportive et solidaire s'appuie sur la diversité et la qualité partenariale entretenue avec les acteurs institutionnels et associatifs locaux.

Elle s'organise autour de trois grandes orientations :

1. Pour un sport encadré, accessible pour tous,
2. Pour un sport au service des solidarités territoriales et du développement local,
3. Pour un sport concerté et intégré.

Depuis plus de quarante ans, le Département s'est doté d'un outil d'animation de cette politique sportive, Hérault Sport, mobilisé au service des territoires et des quartiers prioritaires.

4 : Cadre de vie, sécurité et tranquillité publique

Une politique de l'habitat au service des quartiers.

Le Département de l'Hérault prend une part active dans la rénovation urbaine des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Depuis de nombreuses années la direction de l'habitat et de l'aménagement (DHA) suit les conventions PNRU puis NPNRU (programme et nouveau programme national de rénovation urbaine) de plusieurs agglomérations : Montpellier Méditerranée Métropole, Sète Agglopol, Lunel, Bédarieux.

D'autre part, le Département a signé des conventions de relogement qui ont pour but de reloger les locataires des immeubles d'habitation lorsqu'ils sont démolis ou lors des travaux importants de rénovation.



Enfin le Département finance l'office public d'habitat à loyers modérés Hérault Logement qui intervient en tant que bailleurs sur ces quartiers.

L'accompagnement des territoires aux transitions numériques

Le Département a engagé une démarche d'aménagement numérique par le déploiement d'infrastructures telles que la fibre optique sur les secteurs dépourvus. Sur la base des besoins des territoires et des usagers, il a également élaboré une stratégie partenariale de développement des usages et services numériques. Afin de pérenniser les réseaux de médiation mis en oeuvre lors du déploiement des Pass et conseillers numériques, de nouvelles solutions seront proposées pour poursuivre l'accompagnement vers l'inclusion numérique des personnes en difficulté, estimées à 200 000 sur notre département.

La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et intra familiales

Le Département porte une politique volontariste pour la lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales à plusieurs niveaux :

- ⇒ l'éducation et le développement de la culture de l'égalité et du respect, notamment au travers des centres de santé sexuelle,
- ⇒ l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences et de leurs enfants au quotidien par les travailleurs médico-sociaux des services territoriaux des solidarités,
- ⇒ les postes d'intervenantes sociales en commissariat et en gendarmerie (6 postes) qui constituent un maillon essentiel de la réponse apportée aux situations de crise,
- ⇒ le soutien aux associations qui conduisent des actions d'accès aux droits, d'insertion socioprofessionnelle pour favoriser l'autonomie et l'émancipation des femmes et accompagnent les enfants co victimes des violences conjugales ;
- ⇒ le co-pilotage de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes, sexistes et intrafamiliales.

La prévention de la délinquance et des conduites à risque des jeunes

Les services du Département contribuent à l'élaboration et au suivi des programmes d'actions initiés par les comités locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CSPD/CISPD).

Le Département soutient fortement l'action de la prévention spécialisée en direction des jeunes des quartiers prioritaires.

Il intervient également dans le repérage et la lutte contre les conduites à risque par ses actions de prévention et par son soutien à des structures proposant des prises en charge spécifiques des jeunes telles que la Maison des Adolescents.

Dans le cadre de la stratégie nationale de la prévention et protection de l'enfance, le Département agit pour prévenir et lutter contre la prostitution des mineurs.

